

## Le nouvel Etat libyen, A la recherche d'une forme politique moderne

الدولة الليبية الجديدة، بحثا عن شكل سياسي حديث

The new Libyan state, in search of a modern political form

**D. Mohamed Alkazagli**

**Université Tripoli, Libye**

### Résumé

Cet article traite de l'explication et de l'analyse du nouvel Etat libyen basé sur la recherche d'une nouvelle forme politique, à un moment où la nécessité d'établir un Etat en Libye avec des institutions est devenue une question d'urgence et non seulement un débat élitiste philosophique général. Cela pourra se faire à travers l'étude des facteurs fondamentaux qui ont contribué à la matérialisation, dont le plus important est l'éclatement de la révolution populaire ; à travers la présentation des significations de la théorie conceptuelle et ses fondements, et de la recherche du concept de la révolution du point de vue juridique, ainsi que du contexte socioculturel. Il faut aussi parler de la sociologie de la révolution libyenne, et des principales raisons de son éruption. Des raisons internes et des facteurs externes sont apparus dans le contexte dénommé « Printemps arabe », outre des questions sur les fondements de la révolution et de ses objectifs fondamentaux, l'issue de cette révolution qui a signé la fin du régime de Kadhafi comme un moyen de détruire les fondements de son système de masse, du système autoritaire régnant dans le pays. L'étude porte aussi sur la transition politique en Libye avec l'objectif d'aller vers un nouveau système démocratique, requérant de faire face à des défis exceptionnels. Une transition qui s'avère difficile après la révolution, et en parler nécessite de mettre en lumière les difficultés et les obstacles rencontrés. Se pose également la question de la constitution de la nouvelle Libye, sur la base des modalités de sa rédaction et l'équilibre entre les défis à atteindre et les réserves soulevées à ce sujet. De même que doivent être abordées la légitimité contestée et non réalisée en Libye et les forces multiples qui prétendent toutes être investies de légitimité. Enfin étudier la question de la constitution libyenne attendue, en termes de suspension de sa ratification et du report de son acceptation.

**Mots clés :** Etat libyen – révolution – Constitution – pouvoir – légitimité - institution politique .

## الملخص:

يتناول هذا المقال بالشرح والتحليل، الدولة الليبية الجديدة انطلاقاً من البحث عن شكل سياسي جديد لها، في وقت أصبحت الحاجة إلى إقامة دولة في ليبيا بمؤسسات موحدة أمراً ملحاً، وليس مجرد نقاش فلسفي نُخبوي عام، وذلك من خلال دراسة العوامل الجوهرية التي ساهمت في تبلورها، والتي من أبرزها، اندلاع الثورة الشعبية، من خلال عرض المعاني المفاهيمية والأسس النظرية لها، والبحث كذلك في مفهوم الثورة من وجهة النظر القانونية، وكذا السياق الاجتماعي الثقافي لها أيضاً، هذا فضلاً عن الحديث عن سوسيولوجيا الثورة الليبية، والأسباب الرئيسية وراء اندلاعها، سواء الأسباب الداخلية، أو الخارجية منها والتي أفرزها ما يسمى بـ "الربيع العربي"، بالإضافة إلى بحث أسس الثورة وأهدافها الأساسية، وكذلك حصيلة الثورة الليبية، إلى جانب الإشارة كذلك إلى نهاية نظام القذافي، من حيث اعتبار الثورة وسيلة لتدمير دعائم نظامه الجماهيري، واتخاذ النظام السلطوي في البلاد، إضافة إلى دراسة التحول السياسي في ليبيا والانتقال نحو نظام ديمقراطي جديد، وما يواجه ذلك من تحديات استثنائية، وكذا الحديث عن؛ المرحلة الانتقالية الصعبة بعد الثورة، وذلك من خلال تسليط الضوء على الصعوبات والعقبات التي تواجه تلك المرحلة، إضافة أيضاً إلى الحديث عن مسالة الدستور الليبي الجديد، انطلاقاً من الدعوة إلى صياغة الدستور، والموازنة بين فرص تحقيقه والتحديات التي تثار حوله، فضلاً عن الحديث عن الشرعية المتنازع عليها وغير المحققة في ليبيا، والقوى المتعددة التي تدعي امتلاكها للشرعية، وأخيراً دراسة قضية الدستور الليبي المنتظر، وتعليق التصديق عليه وتأجيل قبوله.

الكلمات المفتاحية: الدولة - ليبيا - الجديدة - شكل سياسي - حديث.

**Abstract:**

This article discusses the explanation and analysis of the new Libyan state based on the search for a new political form, at a time when the need to establish a state in Libya with institutions has become a matter of urgency and not just a general philosophical elitist debate. This can be done through the study of the fundamental factors that have contributed to the materialization, the most important of which is the bursting of the popular revolution; through the presentation of the meanings of conceptual theory and its foundations, and the search for the concept of revolution from the legal point of view, as well as the socio-cultural context. We must also speak about the sociology of the Libyan revolution, and the main reasons for its eruption. Internal reasons and external factors appeared in the so-called "Arab Spring" context, in addition to questions about the foundations of the revolution and its fundamental objectives, the outcome of the revolution that

signed the end of the Gaddafi regime as a means to destroy the foundations of its mass system, the authoritarian system prevailing in the country. The study also focuses on the political transition in Libya with the goal of moving towards a new democratic system, which faces exceptional challenges. A transition that proves difficult after the revolution and talking about it requires highlighting the difficulties and obstacles encountered. There is also the question of the constitution of the new Libya, on the basis of the modalities of its drafting and the balance between the challenges to be reached and the reservations raised on this subject. In the same way as the disputed and unrealized legitimacy in Libya and the multiple forces that all claim to have legitimacy must be addressed. Finally study the question of the expected Libyan constitution, in terms of suspension of its ratification and the postponement of its acceptance.

**Keywords:** Libyan state – revolution – Constitution – power – legitimacy – political institution.

### Introduction:

La nécessité d'un Etat en Libye avec des institutions consolidées est devenue urgente, et non pas seulement un débat philosophique élitiste ou l'expression d'ambitions ponctuelles secondaires. Face à l'absence de concrétisation d'une forme d'Etat moderne ou même de conditions réelles pour sa mise en place<sup>1</sup>, depuis l'indépendance ou durant la période de Kadhafi, le pays souffre d'un grand effondrement et d'une faiblesse importante ; les principaux établissements publics eux-mêmes sont inefficaces. Les modèles traditionnels du pouvoir sur lesquels est fondé le régime en Libye, n'ont pas contribué à instaurer un Etat de manière adéquate. Ils sont plutôt en contradiction avec les formes les plus simples des institutions modernes. Ce qui a développé la volonté de leur trouver de véritables formules et de soutenir l'idée de les créer et de leur assurer la stabilité.

A partir de la nature du régime, Kadhafi a fondé une forme politisée du pouvoir dont l'essence est différente de l'idée même d'Etat et qui ne ressemble à aucun autre système institutionnalisé moderne. De fait, durant toutes les périodes, aucune forme d'Etat n'a été instaurée de manière précise en Libye. Il n'y avait aucune base essentielle pour constituer un Etat, au

<sup>1</sup> Moncef DJAZIRI, « Tribus et État dans le système politique libyen, » *Revue Outre-Terre*, n°23 (2009), pp. 127-129.

motif que le type de régime en place, fondé sur la négation du droit et l'annulation de l'importance des institutions publiques, a miné l'idée d'Etat. Il l'a résumée à une simple forme politique qui est en contradiction avec les conceptions les plus élémentaires des systèmes modernes dans un pays qui souffre déjà de retard et de sous-développement civilisationnel, culturel et social important, outre une forte concentration de l'autorité<sup>1</sup>.

En examinant la réalité en Libye, on remarque que l'idée d'Etat demeure liée à la question du pouvoir et de la domination reflétant ainsi la fragilité de sa structure générale. La crise de l'Etat demeure bien présente en l'absence de séparation entre le pouvoir et le cadre institutionnel pour l'exercer, et un flou idéologique en fixe les objectifs. Dans ce cadre, Max Weber estime que « *L'histoire des Etats ou des pouvoirs ou des légalités n'est que l'expression du pouvoir en tant qu'institution qui gouverne et qui existe dans l'Histoire* ». Selon cette conception, l'Etat n'est pas une simple réalité politique, ni juste un cadre pour l'exercice du pouvoir dans sa forme institutionnelle mais c'est un concept changeant qui se base sur le fait, une idée rationnelle qui représente le pouvoir politique dans sa forme institutionnelle<sup>2</sup>.

Dans son ouvrage sur le nationalisme, Benedict ANDERSON abonde dans le même sens en décrivant l'Etat comme étant « *une idée qui dépasse les groupes d'origine et organiques auxquels appartiennent les individus* »<sup>3</sup>. Il n'est donc pas possible de parler d'Etat en Libye puisque la différenciation entre ceux qui gouvernent et les gouvernés révèle le pouvoir et non l'Etat. En effet, l'Etat ne s'appréhende que lorsque le pouvoir cesse de se personnifier dans un cadre institutionnel pour devenir une abstraction qui n'est pas affectée par les modifications suite au changement des personnes à chaque transition du pouvoir. Ce qui permet de comprendre le besoin pour toute société d'avoir un Etat, principalement en raison du fait que toutes les émanations idéologiques de la société nécessitent un dispositif d'autorité pour freiner leurs oppositions et les maintenir à un niveau acceptable.

<sup>1</sup> Patrick HAIMZADEH, *Au cœur de la Libye de Kadhafi* (Paris : Éditions Jean-Claude Lattès, 2011), p. 11-71.

<sup>2</sup> Stefan BREUER, « La domination rationnelle, à propos d'une catégorie de Max Weber, » *Revue Trivium*, n°7 (2010), pp. 4-26.

<sup>3</sup> Benedict ANDERSON, DAUZAT Pierre-Emmanuel, *L'imaginaire national* (Paris, édition La Découverte, 2006), pp. 198-202.

Ainsi, la création d'un Etat nouveau en Libye dépend du besoin de renforcer ses structures générales et de l'évolution de la situation de ses divers organismes qui lui donnent son caractère institutionnel et lui procurent le cadre assurant la réalisation de ses objectifs. La tyrannie du régime et l'absence d'Etat en Libye, a abouti à l'émergence d'une pensée visant à en changer les cadres traditionnels afin d'abolir ses divers effets et les remplacer par de véritables modèles de pouvoir institutionnel. Et ce, pour garantir l'efficacité de ses systèmes administratifs, économiques et sociaux. Ce changement doit se baser sur la détermination des fondements et des règles juridiques pour la construction de l'Etat et la création d'organismes, en usant de méthodes radicales qui s'appuient sur des plans et des programmes conduisant à évoluer au sein d'une stratégie intégrée<sup>1</sup>.

### 1: La révolution

En général, le terme révolution désigne un changement radical et profond des modèles politiques, sociaux, économiques et culturels dans la structure de la société. C'est aussi un changement soudain et total du régime politique et social de l'Etat qui s'accompagne d'un refus des formes traditionnelles et obsolètes de ces modèles et de la volonté de leur substituer différentes valeurs de développement et d'ouverture. La légitimité de la révolution ne vient pas nécessairement de l'instant de son avènement mais de sa capacité à continuer et à interagir. C'est un moyen de changement, animé des motivations politiques, culturelles, sociales et civilisationnelles de ceux qui l'ont réalisée de manière à consacrer leurs libertés et assurer leurs droits et leurs intérêts essentiels.

Cette légitimité peut aussi provenir, selon Hannah ARENDT, du fait que la révolution est « *un avènement étroitement lié à l'idée que le processus de l'Histoire vient de recommencer de manière soudaine et qu'une nouvelle histoire qui n'a pas encore été ni racontée ni connue auparavant est sur le point d'avoir lieu* »<sup>2</sup>. Ce qui reflète le sens des changements profonds et déterminants qui surgissent au cœur du système social, culturel et économique de l'Etat ; ce ne sont donc pas de simples modifications de la structure et des principales bases du régime politique.

## I. Significations du concept et bases théoriques

<sup>1</sup> Mathieu GALTIER, « Libye : l'absence de l'Etat favorise trafics et radicalisation, » *Revue Sud-ouest*, Bordeaux, n°21 (2013), pp. 4-5.

<sup>2</sup> Thierry PASTORELLO, « Le concept de révolution selon Hannah Arendt », *Revue Scribium*, n°46 (2011), pp. 7-10.

La révolution est donc l'un des principaux évènements impactant sur l'évolution des sociétés et qui doit être considéré comme l'un des moyens susceptibles de changer les modèles des croyances générales. Elle est donc l'expression des changements soudains et profonds dans les systèmes politiques, économiques et sociaux. Le philosophe John LOCKE (1632-1704) voit dans la révolution « *un phénomène social naturel, en harmonie avec la marche générale de la société humaine et avec l'évolution de l'histoire, qui a lieu généralement lorsque les conditions sont réunies. C'est une action légitime entreprise par le peuple pour éliminer un gouvernement qui ne le représente plus et qui a dévié du chemin de la bonne gouvernance, dans la mesure où ce gouvernement est au service du peuple et doit préserver ses droits et ses propriétés* »<sup>1</sup>.

De son côté, Karl MARX (1818-1883) définit la révolution comme étant « *une loi générale de la marche de la nature et de la société, sur laquelle se base et de laquelle émane l'organisation des divers domaines de la société, politiques, sociaux, éthiques, philosophiques, etc... C'est aussi le seul moyen de résoudre les problèmes, notamment économiques* »<sup>2</sup>. Dans ce même esprit, le philosophe HEGEL (1770-1830), - qui semble plus pessimiste que les précédents - voit que la révolution est « *un phénomène social aberrant et contraire au progrès général de la société humaine, c'est une action anormale qui n'a lieu que dans de rares cas exceptionnels* »<sup>3</sup>.

Dans « *Dissection de la révolution* », Crane BRINTON écrit que la révolution est « *un mouvement dynamique caractérisé par le passage d'une structure sociale à une autre, c'est encore un changement violent du gouvernement en place, de manière qui dépasse les limites législatives raisonnables* »<sup>4</sup>. Alors que Peter AMANN décrit la révolution par « *l'effondrement instantané ou à long terme du monopole du pouvoir par l'Etat, accompagné par la diminution du degré de soumission et d'obéissance* »<sup>5</sup>. Enfin, selon Carl FREDERICK, la révolution est « le

<sup>1</sup> Jean-Fabien SPITZ, *John Locke et les fondements de la liberté moderne* (Paris : PUF, 2001), pp. 22-47.

<sup>2</sup> Karl MARX, *Revolution and War* (London: Penguin Books, 2010), pp. 1-24.

<sup>3</sup> Joachim RITTER, *Hegel et la Révolution française* (Paris : éditions Beauchesne, 1997), pp. 19-21.

<sup>4</sup> Crane BRINTON, *The anatomy of Revolution* (New York: Vintage, 1965), pp. 2-62.

<sup>5</sup> Peter AMANN, *Revolution and mass democracy*, (New Jersey, USA: Princeton Legacy Library, 1975), pp. 26-70.

renversement d'un système politique stable de manière soudaine et violente »<sup>1</sup>.

Du point de vue de l'analyse sociologique de la révolution, le sociologue Talcott PARSONS considère que « *la révolution est l'expression de déviations malades, loin de l'équilibre stable de la structure du pouvoir* »<sup>2</sup>. Selon Youri KRASSINE, « *le sens et le rôle de la révolution ne peuvent être compris que si on considère l'histoire de la société comme une série de formations économiques et sociales, la révolution est l'une des formes de passage d'un ancien Etat à un Etat plus moderne, dont la caractéristique principale est la prise en main du pouvoir par les classes révolutionnaires* »<sup>3</sup>.

Cependant, selon cette base, la définition de la révolution peut être différente en fonction de la nature et des diverses tendances sociales. Ainsi, la révolution est différente aux yeux des Arabes par rapport au contexte mondial, ce qui n'exclut pas l'existence de ressemblances et de points communs entre les deux contextes. En effet, dans le contexte mondial, l'expression dominante est que la révolution n'est pas nécessairement un événement positif ou négatif. Cependant, la formule en soi est juste une description supposée être objective et impartiale d'un état social déterminé, excluant des chauvinismes qui la font paraître positive ou négative. Ce qui est totalement en contradiction avec la définition et les racines de la révolution dans l'histoire arabe.

Cette définition peut ainsi englober des phénomènes multiples qui diffèrent et varient des uns aux autres, selon les divers systèmes. Par exemple, dans certains pays le terme révolution a été utilisé pour désigner les guerres nationales de libération en vue d'atteindre l'indépendance, ou pour les coups d'Etat militaires, ou encore pour désigner les insurrections et la désobéissance populaires contre certaines situations, économiques, sociales ou culturelles. Ce sont des sens différents de celui qui désigne

<sup>1</sup> Carl FREDERICK, *Refugees of revolution* (Michigan, USA: Greenwood Press, 1952), pp. 23-171.

<sup>2</sup> Guy ROCHER, *Talcott Parsons et la sociologie américaine* (Paris : PUF, 1972), pp. 18-146.

<sup>3</sup> Youri KRASSINE, *Lénine, La Révolution et notre époque* (Moscou, Russie : éditions du Progrès, 1971), pp. 18-48.

réellement la révolution dont l'objectif principal est sensé être le changement des situations et des modèles dans la société.

Il est avéré historiquement que les révolutions dans les pays arabes ne sont pas allées plus loin que de changer celui qui est à la tête du pouvoir dans l'Etat. On ne note aucune modification radicale, telle que la restructuration de ces sociétés selon une vision identitaire d'appartenance ou d'indépendance, ou un changement dans la nature des modèles dominants et leurs interactions dialectiques comme ce qui est arrivé après la révolution en Libye<sup>1</sup>.

## II. La révolution du point de vue du droit

D'un point de vue législatif la révolution est un événement extraordinaire qui dépasse le cadre constitutionnel et législatif en vigueur dans l'Etat. Ses résultats se limitent au renversement total de l'ordre constitutionnel, soit de manière spontanée sans que des mesures soient nécessaires pour le confirmer, soit par la détermination de ceux qui le veulent. Cela est contraire aux législations ordinaires restées en vigueur malgré l'annulation définitive de la constitution. En effet, cette dernière est le résultat de l'environnement culturel, social, économique et politique. Il semble évident qu'après une révolution soit abolie la législation issue de la constitution en vigueur à travers l'annulation des diverses dispositions de la constitution ou l'annulation complète de leurs effets.

La révolution est un moment historique aux effets marquants sur la réalité législative et constitutionnelle de l'Etat. Par ses implications politiques et juridiques, c'est un message sans équivoque en dépit du fait qu'elle soit rapide et violente. Le fondement juridique qui procure sa légitimité à la révolution réside dans le fait que la seule voie qui permette au peuple de repousser les difficultés et de se soustraire aux dommages qui lui sont causés, c'est de se révolter contre un régime tyrannique dont il ne peut rien attendre<sup>2</sup>.

Cependant, dans le cas de la révolution en Libye, cette implication sur la situation juridique et constitutionnelle en vigueur dans l'Etat n'a pas eu lieu. Le pays est resté dépourvu de tout règlement constitutionnel ou législatif. Il

<sup>1</sup> Maurice FLORY, « Le concept de révolution au Maroc, » *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, Volume 5, n°1 (1968), pp. 145-152.

<sup>2</sup> Jamil SAYAH, *la Révolution Tunisienne : la part du droit* (Paris : L'Harmattan, 2013), pp. 65-67.

n'y avait ni constitution, ni lois fondamentales, ni charte pour organiser les relations entre les pouvoirs publics et régler les affaires dans la société. Or, si l'on part du postulat que la révolution n'obéit pas aux normes rationnelles ordinaires, au motif qu'elle provient d'une logique d'effervescence et de changement, il serait logique que ce phénomène ne soit pas compris dans le domaine de l'analyse juridique, ni dans celui de la mesure ou de l'évaluation, en regard de son caractère soudain, extraordinaire et violent<sup>1</sup>.

Relativement à ce qui précède, cette définition de la révolution pourrait être proche du mode de changement qui a eu lieu en Libye. Ce dernier a constitué un retournement radical du régime politique dans l'Etat. La Libye, comme toutes les sociétés, a enduré une sorte de tsunami qui a causé un bouleversement de la situation des structures politiques, sociales, économiques et culturelles. Cet événement a reflété la gravité et la barbarie de la dictature qui a caractérisé le système du pouvoir dans l'Etat lequel a spolié le pays de tous ses principaux constituants et l'a fait retourner à des siècles en arrière, pratiquement à une époque féodale.

De cette façon, le dirigeant à la tête du régime demeurait le maître et représentait le pouvoir absolu. Il a réussi à endormir la conscience du peuple en se présentant comme le capitaine qui guide, le leader légitime de la révolution, l'unique. Ce qui a engendré une participation démocratique limitée assortie d'une grande pauvreté idéologique et intellectuelle, outre l'absence de cadres institutionnels réels et efficaces poussant vers le développement et le changement. La transition du pouvoir et le recours à la loi et à la constitution sont donc quasiment impossibles, voire inimaginables<sup>2</sup>.

Cette conception du changement, base de la révolution en Libye, a été adoptée par Kadhafi quand il s'est emparé du pouvoir en 1969. Il a œuvré de toutes ses forces à justifier le coup d'Etat qu'il a mené en le présentant comme étant une révolution et le meilleur des changements. Il a réussi à donner à tous l'illusion qu'il était la seule personne loyale dans une réalité où dominant la tyrannie et l'intimidation, alors qu'il était lui-même autoritaire et qu'il s'est réellement emparé du pouvoir. Ainsi, dans l'esprit

<sup>1</sup> Saïd HADDAD, « La fin de l'État des masses ou les incertitudes libyennes, » *Revue L'Année du Maghreb*, Volume VIII (2012), pp. 323-339.

<sup>2</sup> Jean FLEURY, *Crise libyenne : la nouvelle donne géopolitique* (Paris : édition Jean Picollec, 2012), pp. 2-143.

du peuple libyen, le concept de révolution s'est assimilé à celui de coup d'Etat, c'est-à-dire un moyen légitime d'obtenir le pouvoir et de garantir la légitimité et le soutien au pays.

Or, indépendamment de l'impact violent et destructeur de la révolution en Libye, cette dernière a fait renaître l'espoir de voir se dessiner les contours d'un nouveau régime. La révolution a en outre représenté une rupture avec le passé comme l'a fait la Révolution française de 1789. Cette dernière a eu un fort impact en démontrant que ce bouleversement est l'une des étapes de l'évolution dans l'histoire et représente un tournant décisif dans le développement de toutes les idéologies politiques.

La révolution crée en outre des changements radicaux en instaurant un système démocratique ainsi que les droits et les libertés fondamentales. Le concept de révolution a ainsi évolué en Libye pour signifier un succès inégalé et un grand événement mêlé aux sentiments populaires qui a préparé l'abolition de la tyrannie. Et ce, en substitution de meilleurs modèles de gouvernance dotés de plus de légitimité dans un pays qui est le bastion d'une des plus puissantes dictatures qu'a connues l'humanité après celles d'Hitler et de Mussolini<sup>1</sup>.

### III: Le contexte socioculturel de la révolution

Les révolutions sont le résultat de diverses conditions sociales et culturelles dont les retombées ne peuvent être appréhendées qu'à travers elles. En effet, le phénomène de la révolution en soi est une manifestation aux dimensions et aux conséquences multiples engendrées par l'effondrement des anciens systèmes traditionnels et l'apparition de nouveaux modèles plus modernes. La révolution est ainsi caractérisée par le fait que c'est une réaction soudaine faite par des parties socialement et culturellement marginalisées qui se confrontent à la domination économique et politique<sup>2</sup>.

De ce point de vue, la révolution est une suite méthodique de la relation étroite reliant les divers changements sociaux avec les manifestations de frustration et de privation sociale. Ces derniers engendrent

<sup>1</sup> Pauline TISSOT, « Les racines de la révolte en Libye, » *Revue L'Express*, n°4 (2011), pp. 2-11.

<sup>2</sup> Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française* (Paris : Seuil, 2000), pp. 8-10.

une action collective révolutionnaire qui est l'expression d'une autonomie par rapport aux centres traditionnels et d'une libération de leur hégémonie. En fait, c'est moins une libération politique formelle qu'une mise en place d'un projet social qui brise l'obstacle de la subordination et de la domination politiques. Jusqu'à une période récente la plupart des pays et des sociétés n'ont pas développé une vision sociale qui vise à réaliser un objectif consacrant un profond changement permettant d'arriver à une indépendance culturelle et sociale par rapport à des systèmes traditionnels obsolètes. Ces derniers n'ont pas réussi à combler les lacunes économiques de la mondialisation car elles ont toujours reproduit la dépendance économique qui a aggravé de manière importante les troubles sociaux.

Un système social et culturel, caractérisé par une importante disparité entre les catégories et les classes a vu le jour dans plusieurs sociétés ayant subi le changement général ; ce fut le cas lors des plus célèbres révolutions telle que la Révolution française. En effet, la période ayant précédé le déclenchement de ce grand événement en France a connu des troubles sociaux mêlés à des idées libérales et radicales qui ont profondément modifié le processus de l'histoire du pays. Ces troubles étaient provoqués par le ressentiment populaire face aux privilèges dont jouissaient le clergé et l'aristocratie. La révolution s'est donc déclenchée pour mettre fin au système féodal et pour libérer le peuple de ses retombées en exigeant un partage équitable des terres et l'abolition des privilèges de la noblesse, l'égalité entre les classes sociales, l'allègement des impôts qui pesaient sur les classes les plus démunies<sup>1</sup>.

#### **IV. Le cadre social et culturel de la révolution**

Ainsi a été induit le fait que dans la plupart des sociétés il n'existait pas de conditions qui placent les droits sociaux et culturels au même niveau pour tous. Les révolutions qui y sont survenues représentent donc un avertissement absolu pour dépasser ces dualités. Ces modifications qui ont eu un écho dans tous les systèmes généraux et dont l'impact a causé l'effondrement des régimes secouant des trônes ont en réalité généré des exigences fondamentales pour le changement centrées sur le renversement de systèmes dépassés et l'instauration de modèles de nouvelles cultures et conditions plus stables et variées<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ibid., pp. 241-244.

<sup>2</sup> François FURET, *Penser la Révolution française* (Paris : Gallimard, 1985), pp. 28-84.

Les valeurs culturelles ont en outre joué un rôle important dans la société dans la mesure où elles constituent un moyen de distinction entre les divers modes de vie dans les régimes généraux. Ces valeurs sont associées aux divers comportements publics, aux espoirs et aux objectifs dans le sens où elles orientent le comportement des individus conformément à leurs données. Les erreurs y ont lieu quand elles ne sont plus respectées et qu'elles régressent ; règnent alors le chaos, l'exagération et la confusion qui font perdre à la société sa cohésion culturelle et l'éloignent du développement et de la prospérité<sup>1</sup>.

## V. Sociologie de la révolution libyenne

En dépit du fait que la révolution a constitué un évènement exceptionnel pour tous ceux qui rêvaient de se débarrasser de l'oppression et de la tyrannie d'un régime dictatorial, elle a constitué un changement fondamental dont l'objectif est l'abolition de tous les anciens modèles déjà consommés dans la société. La révolution est donc l'expression du refus des formes et des diverses contradictions sociales, culturelles et politiques induites par le régime tyrannique dans le pays. Cela a engendré des politiques de marginalisation délibérées outre l'amplification des différences entre les classes et la prolifération des manifestations de pauvreté et de privations dans la plupart des catégories sociales. S'y sont ajoutés des problèmes comme la dislocation sociale et familiale et le faible niveau de développement social, constituant la cause directe du déclenchement de la révolution.

On a donc assisté à la différenciation entre les individus, au chômage exacerbé en particulier parmi les catégories ayant un bon niveau de compétence, de même qu'au partage inégal des richesses. Tous ces déséquilibres ont constitué le contexte des revendications et des slogans qui ont alimenté les feux de la révolution en Libye, dont la plupart étaient concentrés sur le fait de revendiquer la justice sociale. Cela peut sembler étonnant pour certains dans la mesure où le pays possède les éléments qui lui permettent de procurer le confort et la dignité à ses citoyens sans discrimination ni exclusion<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>Ibid., pp. 29-103.

<sup>2</sup>Ali Bensaâd, « Changement social et contestations en Libye, » *Revue Politique Africaine*, n°125 (2012), pp. 6-9.

Par ailleurs, l'effondrement culturel a été un facteur qui a participé au déclenchement de la révolution en Libye. En effet, le pays a souffert d'une crise chronique dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle a constitué une catastrophique détérioration et le recul des valeurs sociales et culturelles. Ainsi ont dominé des valeurs et des cultures fondées sur la tyrannie, l'oppression et la coercition, idées extrêmement floues et différentes que le régime politique a dérivées de différentes idéologies (nationalistes, musulmanes, socialistes ...) et qui ont détruit dans leur intégralité les valeurs fondamentales. Valeurs qui en elles-mêmes ont une influence positive conduisant à la conscience individuelle des aspects négatifs de leur société et de la détérioration qui prévaut dans leur vie publique.

Cela a constitué un obstacle au développement et même un facteur essentiel qui a alimenté le conflit et la rébellion contre le pouvoir dans l'Etat, suite à l'amplification des besoins de changer ces formes et à la nécessité d'instaurer des valeurs culturelles modernes plus profondes et plus évoluées<sup>1</sup>.

## 2 : Les causes et les objectifs

La révolution représente un tournant soudain et total pour les divers modèles et structures de la société, on ne peut donc déterminer avec certitude les causes de sa survenance. Les révolutions sont, en effet, le résultat de divers contextes qui se multiplient et varient selon les conditions qui l'entourent. C'est ainsi que dans son ouvrage sur la *Politique* Aristote écrit que les causes des révolutions résident dans l'inégalité ou le mécontentement à propos de la situation qui prévaut. D'après ce philosophe, le contexte général incite les esprits à se révolter.

Selon SAINT-SIMON et Karl MARX, les causes de la révolution sont exclusivement économiques. Le premier considère que l'évolution des communautés humaines à travers l'histoire est une lutte continuelle entre les classes sociales, les nantis et les pauvres. Pour le second, toutes les révolutions ont la même nature. Il estime que la révolution est une étape naturelle et inévitable dans les sociétés étant donné que les relations entre la production et la distribution peuvent engendrer une série de troubles qui se terminent par la révolte du prolétariat. Dans cet esprit, LENINE affirme que le sous-développement est un facteur de changement crucial menant

<sup>1</sup>Ibid., pp. 10-22.

inévitablement à la révolution. En effet, l'oppression et le mécontentement peuvent engendrer une atmosphère révolutionnaire.

Le sous-développement est le résultat de la domination d'une classe ou d'une caste sur toutes les sources de revenus et de bien-être social et de la non-satisfaction des besoins de la plupart des classes pauvres. Le contexte devient ainsi favorable à la naissance d'une fracture sociale généralement réprimée par le pouvoir, le mécontentement s'amplifie et les révolutions éclatent. Ainsi, LENINE a transposé la lutte contre le capitalisme et l'impérialisme au niveau politique. De même, selon lui, l'histoire humaine est une lutte entre le prolétariat et la bourgeoisie qui s'achève par la dictature du prolétariat. Cependant, les révolutions ne sont pas exclusivement dues à des facteurs économiques, d'autres éléments, politiques, sociaux, culturels, se conjuguent et y incitent<sup>1</sup>.

### **I. Les causes internes de la révolution libyenne**

La situation politique contradictoire, l'injustice sociale et les écarts sociaux, outre les régimes autoritaires poussent à la révolution dans plusieurs pays. Ainsi, les pratiques du régime dictatorial en Libye<sup>2</sup>, l'impasse politique, la propagation de la corruption et du népotisme, le faible niveau de vie des diverses couches sociales, ont ajouté à l'aggravation du phénomène des interventions et à l'impunité des négligences et des abus, conduisant à l'éclatement de la révolution en Libye. La politique fermée du pays a engendré des réactions contestataires qui sont principalement le résultat de l'injustice subie par le peuple pendant des décennies d'oppression et de l'échec à créer un Etat-nation fondé sur les valeurs de citoyenneté, de liberté et de justice sociale. Par ailleurs, le peuple était dominé par des groupes d'intérêts, ce qui a aggravé l'injustice, la tyrannie et la propagation du chaos. Des facteurs d'origine politique, économique et sociale, liés aux injustices quotidiennes dont a souffert le peuple libyen ont été à l'origine des réclamations de dignité, de liberté et de justice sociale. Ainsi, diverses causes ont-elles justifié au fil du temps l'arrivée de la révolution en Libye, et parmi elles figurent :

<sup>1</sup>Jean-Paul BERTAUD, *Les causes de la Révolution française* (Paris : Armand Colin, 1992), pp. 10-12.

<sup>2</sup> Caroline RONSIN, « Chronologie du printemps arabe, » *Revue Moyen-Orient*, n°10 (2011), p. 23.

- A. La tyrannie politique, suite à la domination du régime sur toute la vie politique dans l'Etat, et l'augmentation de l'hégémonie et du monopole du pouvoir ont engendré un modèle de gouvernance dictatorial qui a contribué à la perte des libertés et des droits, à la possibilité d'opposition ou d'expression et au non-respect de la dignité humaine. Cette dernière a été à l'origine de l'étincelle qui a mis le feu aux poudres, notamment « le scandale de la prison d'Abou Salim » qui a révélé la sauvagerie du régime en Libye et son indifférence pour les droits de l'homme<sup>1</sup>.
- B. La situation économique dérisoire, principalement les politiques délibérées de marginalisation et de privatisation dont le citoyen libyen a longtemps souffert, la hausse du taux du chômage, la détérioration de l'économie, ont contribué à l'éclatement de la révolution.
- C. La piètre situation sociale, particulièrement celle des classes inférieures qui ont souffert de la pauvreté et de la discrimination durant longtemps, la faible qualité des services qui leur étaient fournis, la propagation de la corruption, les mauvaises conditions de vie et le manque d'espoir de voir changer la corruption qui caractérisait le régime. Ces distorsions se transforment en principes nationaux que nul n'ose transgresser. A cela s'ajoute la corruption qui sévit au sein de l'élite dirigeante et tyrannique, qui n'a d'autres intérêts que les siens ni d'autre volonté que de s'emparer du pouvoir, d'autant plus que cette situation ne sévit pas seulement à la tête de l'Etat mais s'est propagée à toute sa famille, ses proches et ses auxiliaires, d'où l'expression : « la série de l'héritage du pouvoir et de l'influence »<sup>2</sup>.

En réalité, les raisons qui mènent à la révolution populaire ne diffèrent pas souvent d'un pays à l'autre, dans le sens où elles sont au fil du temps une accumulation de facteurs multiples et de causes diverses. Les peuples deviennent alors semblables à des bombes à retardement, prêtes à exploser à la figure des politiques du régime, comme ce fut le cas du fameux incident de Bouazizi, le 18 décembre 2010, durant la révolution du Jasmin en

<sup>1</sup>Clémence WEULERSSE, « Histoire et révolution en Libye, » *Revue L'Année du Maghreb*, volume II (2006), pp. 249-251.

<sup>2</sup>Ibid., p. 260.

Tunisie. Même si cet incident ne constituait pas précisément la cause directe de la révolution dans le pays, il fut la principale étincelle de son éclatement.

Cependant, si les causes et les facteurs sont différents suivant les différentes conditions et les contextes divers qui ont vu l'éclatement de la révolution, ils demeurent des causes générales qu'on peut considérer comme le principal moteur de la plupart des révolutions et des mouvements de protestation<sup>1</sup>.

## II. Le contexte externe (Printemps arabe)

Les révolutions arabes qui ont balayé un certain nombre de pays dans un contexte régional, appelées par les médias « Printemps arabe », ont constitué une violente secousse des fondements des systèmes politiques. L'objectif était de modifier définitivement les institutions qui se montraient réfractaires au changement, reflétant une rupture irrévocable avec le passé et l'ancien régime traditionnel, allant dans le sens de ceux qui croyaient impossible un quelconque changement dans le monde arabe, au motif que ses systèmes étaient figés et éternellement incapables de répondre à la tyrannie<sup>2</sup>.

Dans l'esprit de la plupart de ceux qui employaient l'expression « Printemps arabe », durant les premières heures de ces révolutions, il ne s'agissait pas de la première étape d'une série ouverte de saisons révolutionnaires mais d'un changement politique considéré comme une saison de « croissance de la démocratie » longuement attendue dans la région arabe. Selon cette opinion, les pays arabes ayant connu ces bouleversements étaient prêts à rejoindre « la troisième vague du changement démocratique » pour reprendre les termes de Samuel HUNTINGTON (1991), ce changement reste le cadre théorique et intellectuel au cœur des intérêts du citoyen arabe, auquel il aspire à chaque instant de sa vie<sup>3</sup>.

En dépit d'une apparente neutralité lors de la description des évolutions sur la scène arabe, cette expression « Printemps arabe » comporte des sens divers. Le terme « printemps » par exemple signifie le renouveau, ce qui correspond tout à fait à la vague de changements visant à briser l'immobilisme et l'affaïssement caractérisant la plupart des régimes arabes.

<sup>1</sup> Caroline RONSIN, op. cit., p. 23-24.

<sup>2</sup> Ibid. p. 21-65.

<sup>3</sup> Samuel HUNTINGTON, Jean-Luc FIDEL, Geneviève JOUBLAIN, *Le Choc des civilisations* (Paris, éditions Odile Jacob, 2007), p. 5-86.

En outre, ce terme symbolise l'optimisme et l'espoir ce qui a été remarqué dans les propos du président américain Obama et de Hilary Clinton, sa ministre des affaires étrangères, quand ils ont déclaré soutenir les revendications de changement qui ont lieu dans les pays arabes et ont employé l'expression « Printemps arabe » porteuse d'espoir en un meilleur avenir.

Cependant, cette célébration de l'emploi positif du printemps ne doit pas occulter les échecs qui ont fait avorter son processus, particulièrement lorsqu'on l'associe aux mouvements des peuples et à leurs aspirations à définir leur avenir et à viser l'autodétermination. En effet, le terme « printemps » a été utilisé pour référer au mouvement réformiste qui a eu lieu en Tchécoslovaquie, en 1968, en vue de se débarrasser de l'emprise de l'Union Soviétique et se libérer de l'ancien régime communiste. Moscou avait alors répondu en envoyant ses chars à Prague, faisant avorter le printemps avant que n'éclorent ses fleurs, mettant ainsi fin au fameux « Printemps de Prague ».

Dans ce même esprit, et peut-être pour éviter la même fin, au lieu du terme « printemps », on désigna le mouvement populaire en Ukraine par la « révolution orange », étant donné la couleur des drapeaux qui flottaient dans les rues du pays. Durant les dernières années, le terme « printemps » a aussi été utilisé dans la description des grandes manifestations au Liban, qui réclamaient la sortie des forces syriennes du pays. La Syrie a fini par obtempérer sous la pression populaire de plus en plus forte, même si par la suite elle est revenue au Liban sous d'autres formes par l'intermédiaire des forces politiques qui lui sont alliées, vidant ainsi « le printemps de Beyrouth » de son vrai sens<sup>1</sup>.

Le contexte régional des pays qui ont vécu les retentissements des révolutions populaires - la Tunisie, l'Égypte, la Libye, le Yémen, et la Syrie - est unique, ce qui a multiplié la difficulté d'y voir un changement. Par conséquent, l'analyse des interactions politiques au sein du système régional arabe devrait s'effectuer sur trois niveaux différents. Le premier est celui des caractéristiques des unités politiques du régime ; le second est relatif aux interactions politiques extérieures et aux diverses alliances ; le troisième concerne l'analyse de l'environnement politique du régime en insistant sur la nature des rôles des acteurs et des forces politiquement influentes. De

<sup>1</sup>Frédéric ENCEL, *Géopolitique du Printemps arabe* (Paris : PUF, 2014), pp. 205-208.

manière générale, le contexte régional est caractérisé par une nature statique variable ayant plusieurs caractéristiques.

- A.** Concernant les caractéristiques structurelles des unités du système régional au niveau politique, on remarque principalement l'absence d'une action politique tendant au changement démocratique. En effet, alors que la Tunisie, l'Égypte, la Libye, le Yémen et la Syrie, par exemple, ont longtemps vécu sous un régime autoritaire qui domptait toute velléité d'opposition politique à son encontre, la Jordanie a choisi un régime monarchiste constitutionnel relativement semblable à celui des pays du Golfe arabe qui sont des monarchies absolues traditionnelles<sup>1</sup>.
- B.** Concernant la nature des relations et des alliances générales au sein du système régional on remarque par exemple que les relations entre l'Égypte et la Jordanie ainsi qu'avec les pays du Golfe étaient stables et consensuelles (même si, dans une certaine mesure, ces relations sont demeurées exceptionnellement contradictoires avec le Qatar). Les deux pays entretiennent des relations froides avec l'Iran. Ce dernier a tissé des liens étroits avec la Syrie, l'Irak et le Liban, ces trois pays étant ses principales zones d'influence. La Turquie, surtout juste avant le déclenchement des révolutions arabes a commencé à orienter sa politique extérieure (une politique du « zéro problème » et d'une profondeur stratégique), elle a ainsi amélioré ses relations avec la Syrie et l'Irak ; en outre elle a essayé d'être un médiateur honnête entre l'Iran et les pays occidentaux même si ses relations avec Israël, son allié traditionnel, se sont relativement détériorées.
- C.** Concernant la nature de l'environnement des pays du régime territorial, l'Égypte, l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Syrie ainsi que la Turquie ont constitué le cœur du régime régional, alors que l'Irak et les pays du Maghreb arabe en sont des pays principaux. Le régime en lui-même est infiltré par les grandes puissances dominantes faisant que ses chances de succès se limitent au degré de son accord entre la stratégie de ces forces dans la région et des positions vis-à-vis des mouvements de résistance, et de ce qu'on appelle le terrorisme<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Georges CORM, *Pensée et politique dans le monde arabe* (Paris : édition La Découverte, 2015), p. 30.

<sup>2</sup> Ibid. pp. 27-32.

Globalement, le système régional arabe né à la fin de la Deuxième Guerre mondiale est mort avec la chute de certains de ses pays en raison de leur occupation, tel que cela s'est produit en Irak. En 2003, la chute de Bagdad a révélé que la force se déplaçait en dehors du cadre arabe, vers les territoires voisins, principalement l'Iran et la Turquie. Déchiré, ce pays n'a pu s'adapter à une nouvelle forme de gouvernement, l'Iran y est donc devenu le joueur le plus fort. De même, son influence s'est accrue en Syrie et au Liban faisant que la situation régionale s'est éclaircie en raison de l'émergence des rôles des pays importants comme la Turquie, le Pakistan et l'Iran ; mais les spécificités de cette étape résident dans des mouvements de libération nationale pour se débarrasser de la domination du colonialisme traditionnel ; malgré cela, le système régional est demeuré dans une impasse<sup>1</sup>.

Ajoutons à cela la fragmentation interne qui se manifeste par les conflits déclarés entre les divers pays, outre la sortie de certains de ces pays du cercle d'influence alors que d'autres sont érodés par les guerres internes et externes. Le système régional passe ainsi par une période de délabrement aggravé par le manque de clarté des relations entre ces pays. Par ailleurs, plusieurs des pays du système régional ont longtemps souffert du sous-développement économique, en particulier les pays arabes dont la plupart se basent sur les revenus pétroliers ou touristiques ou même sur des aides extérieures comme celles accordées au Yémen, à l'Égypte et à la Somalie en plusieurs occasions.

Dans d'autres pays, il n'existe pas de véritable développement en raison des difficultés dues à un taux démographique en hausse, à un manque de cadres nationaux, à une disparité du niveau de développement économique et social. De plus, la plupart de ces pays sont régis par des systèmes autoritaires et tyranniques où il n'existe pas de pluralité politique ni d'alternance pacifique du pouvoir, ni de liberté d'expression ou des médias. Tout ceci a contribué principalement à déstabiliser la structure de l'Etat et à provoquer des changements politiques dans la région<sup>2</sup>.

Avec l'augmentation de l'effondrement des structures politiques et économiques du système régional, ses principales alliances sont devenues

<sup>1</sup>Philippe DROZ-VINCENT, « Printemps arabe ou Révolutions arabes, » (Londres : Encyclopédia Universalis, 2016), p. 27.

<sup>2</sup>Ibid., pp. 28-30.

régies par les variations qui ont lieu dans la région, par les changements de régimes ou de dirigeants, ainsi que par la perception globale de la nature des interactions et la multiplication des polarisations. Dans ce contexte de révolution l'euphorie a cédé la place à la tristesse et à la descente vertigineuse vers l'enfer de la guerre. Dans ce cadre, en réponse à la question de savoir s'il y avait un hiver islamique après le printemps arabe et si cette description correspondait à la réalité, Gilles KEPEL, professeur en sciences politiques et spécialiste de l'Islam et du monde arabe, déclare que « *c'est une simple représentation de cette réalité. En effet, l'emploi que nous faisons du terme « printemps » pour décrire les révolutions arabes réfère au printemps 1968 en Europe. Or, en réalité, on ne peut résumer la réalité ni par l'image du printemps, ni par celle de l'hiver* »<sup>1</sup>.

Les descriptions péjoratives du printemps arabe se multiplient, et il est parfois évident que ceux qui emploient cette expression le font d'une manière ironique ; il n'en reste pas moins que désigner cet événement par « printemps » est la meilleure description du point de vue de plusieurs personnes, dans la mesure où ce terme comporte une certaine vue poétique qu'on est enclin à rattacher à la situation arabe et aux importants changements qui s'y passent. Peut-être encore pour le fait que le terme comporte une forme d'impartialité dans la description des événements. En effet, ce n'est ni une révolution, ni une rébellion, ni un simple mouvement revendiquant le changement. L'expression « printemps arabe » est employée au sens large, pour pouvoir intégrer toutes les désignations communes, en prenant en compte la réelle volonté des peuples arabes de voir un changement se réaliser.

### III. Les fondements et les objectifs de la révolution

L'un des principaux éléments permettant de comprendre les révolutions est de déterminer leurs objectifs généraux. Les plus importants se résument au fait de chercher à construire de nouveaux modèles de régimes, de se débarrasser de la tyrannie et de l'oppression, d'établir des systèmes qui renforcent la primauté du droit et réalisent la justice et l'égalité. Cependant, il ne serait pas objectif de considérer que les révolutions n'ont pas de fondements ni d'objectifs généraux principaux qu'elles tendent à réaliser. De même qu'il n'est pas réaliste de penser que

<sup>1</sup>Gilles KEPEL, « Après le printemps arabe, l'hiver islamiste ... Est-ce une bonne description de la réalité ? », *Revue Le Républicain Lorrain*, n°84 (2013), p. 57.

les révolutions sont juste des révoltes et des soulèvements désordonnés et absurdes, sans philosophie ni objectifs déterminés.

Par conséquent, la plupart des objectifs de la révolution se concentrent généralement sur le renversement d'un régime autoritaire et la chute de toutes ses formes pour aboutir au développement de diverses situations tant économiques et sociales que culturelles, d'où la nécessité de leur promotion. De même, ces objectifs tendent à rompre avec des systèmes traditionnels obsolètes remplis de contradictions et de défauts, et de conduire à la mise en place de systèmes efficaces propres à répondre aux aspirations de changement et de développement, et de se libérer de la tyrannie et du despotisme<sup>1</sup>.

#### IV. La Libye... les objectifs de la révolution populaire

La révolution du 17 février 2011 en Libye était proche de ces objectifs. En effet, cette révolution visait à établir un Etat démocratique pluraliste où tout le monde serait égal devant la loi, un régime fondé sur l'alternance pacifique du pouvoir, sur la souveraineté des valeurs de citoyenneté, de liberté et de justice et sur l'égalité des droits et des devoirs généraux. Cependant, on remarque que ces objectifs sont en réalité flous et ne sont pas définis avec précision ; il s'agit d'une imitation d'objectifs tracés par des révolutions qui lui ressemblent de par le contexte.

Ceci est clairement remarquable à travers les revendications ayant conduit à la révolution, lesquelles sont contradictoires et complètement éloignées de la réalité. C'est ainsi que ces objectifs comprennent l'exigence d'une unité territoriale nationale, l'élimination du régime dictatorial, la garantie de la liberté d'opinion et d'expression ainsi que de la justice et de l'égalité. En outre, l'égalité des chances pour tous, le rejet de toute discrimination envers les minorités, ou fondée sur la race, le sexe ou la couleur comptent aussi parmi les revendications<sup>2</sup>.

Notons que la plupart de ces révolutions populaires, particulièrement celle qui s'est déroulée en Libye, ont échoué à réaliser les objectifs qu'elles se sont fixés malgré les réussites relatives des révolutions tunisienne et

<sup>1</sup>Max GALLO, *Révolution française* (Paris : édition Pocket, 2010), pp. 26-33.

<sup>2</sup>Bichara KHADER, *La Libye: histoire d'une révolution ratée, 1969-2011* (Belgique : Publications de l'Université Catholique de Louvain, 2011), pp. 14-15.

égyptienne. En effet, après la chute des régimes dictatoriaux de ces pays, ce qui constituait l'un des principaux objectifs de ces révolutions, sont apparus des signes d'hétérogénéité et de dissension. Ces révolutions ont ainsi produit des résultats inutiles, décevants et tragiques. Les ambitions se sont heurtées à la réalité misérable de ces sociétés et se sont écartées de leurs objectifs. En Libye, le chaos s'est développé avec la montée du terrorisme. C'est ainsi qu'au lieu de connaître une vie stable et sécurisée, le peuple libyen souffre aujourd'hui de bouleversement, d'effondrement et de dispersion, outre le déchirement du tissu social et la montée du fondamentalisme qui a constitué de manière générale un obstacle au développement et au bien-être<sup>1</sup>.

### 3 : Le bilan d'une révolution

Durant longtemps, suite au déclenchement des grandes révolutions populaires, s'est posée la question : la révolution a-t-elle été fructueuse ? A-t-elle eu des résultats ? Autrement dit, elle aurait transformé une situation ou accompli un changement ou même laissé un acquis malgré les prévisions de son échec avant même l'étude de ses conséquences, sous prétexte qu'elle n'a pas réalisé ses objectifs, ou qu'elle n'a pas fait évoluer les conditions qui prévalaient avant son déclenchement. Cependant, la réalité prouve qu'à court terme on ne peut prévoir ou juger si une révolution a réalisé ou non ses objectifs, dans la mesure où la plupart des approches montrent que la révolution est suivie d'une période régie par le chaos et l'agitation ou que son processus est freiné par les accumulations des régimes déchus qui cherchent à l'entraver en la déstabilisant et en l'empêchant de réaliser ses objectifs.

Une analyse profonde des révolutions suppose une évaluation réfléchie des événements et de leurs diverses retombées. De même, il faudra attendre quelque temps avant que les bouleversements qui ont accompagné ces révolutions ne révèlent leurs effets, qui ne sont pas toujours en faveur des attentes et des réclamations de changement. Cependant, le processus révolutionnaire lui-même peut dévoiler certaines caractéristiques de ces résultats, qu'on peut remarquer à travers la nature de la période postrévolutionnaire et en observant la situation des forces politiques et le degré de réactivité révolutionnaire collective qui en est le moteur.

<sup>1</sup>Ibid., p. 13-16.

Par ailleurs, sonder et anticiper l'avenir de ces résultats n'est pas totalement exclu dans la mesure où les aspects de l'après révolution montrent clairement la réalité de leurs résultats, mais la crainte de résultats négatifs demeure un obstacle à la réalisation des aspirations des peuples rebelles. Cette peur peut même aller jusqu'à faire baisser l'ampleur des revendications légitimes, ce qui est une conséquence inévitable dans les sociétés qui ne sont pas en phase avec le changement et qui refusent de le voir se transformer en une réalité concrète<sup>1</sup>.

De ce fait, la révolution libyenne est considérée comme un événement sans résultat. Il s'agit plutôt d'un processus complexe enveloppé de mystère et de chaos oscillant entre la tyrannie religieuse et la polarisation militaire et politique contrairement à ce qui a été réalisé par la plus célèbre des révolutions, à savoir, la Révolution française dont les résultats et le dénouement étaient clairs, comme par exemple :

**I.** Des résultats politiques: l'instauration du régime républicain qui s'est substitué à la monarchie absolue, l'adoption du principe de la séparation des pouvoirs, ainsi que l'égalité et la liberté d'opinion et d'expression<sup>2</sup>.

**II.** Des résultats économiques: le plus important a été l'abolition du système féodal et l'ouverture vers la libération de l'économie du contrôle de l'Etat et la suppression des taxes douanières intérieures.

**III.** Des résultats sociaux: en particulier l'abolition des droits et privilèges de la noblesse et du clergé et la confiscation des biens de l'église en plus de l'adoption de l'enseignement gratuit et obligatoire et le principe de la justice sociale ainsi que l'unification et la généralisation de la langue française<sup>3</sup>.

Le fait que la révolution ait réalisé certains résultats et concrétisé des acquis ne signifie absolument pas qu'elle ait réussi ; et ne pas avoir de résultats ne signifie pas non plus son échec. Cet amalgame provient d'une erreur d'évaluation, dans le sens où les effets positifs ou négatifs des révolutions ne sont pas visibles dès leur achèvement. C'est ce qui a été observé dans la plupart des révolutions du Printemps arabe qui n'ont pas

<sup>1</sup>Bruno ABESCAT, « Bilan d'une révolution, » *Revue L'Express*, n° 35-36 (2006), pp. 5-7.

<sup>2</sup>René NABA, *Libye : la révolution comme alibi* (Paris : éditions du Cygne, 2008), pp. 57-104.

<sup>3</sup>Ibid., p. 108.

engendré un changement visible, de même, les pays où ces révolutions ont eu lieu n'ont pas encore achevé de remettre en ordre leurs affaires internes.

Par ailleurs, l'avenir de ces Etats est désormais engagé étant donné que la révolution a fait tomber les anciennes alliances, c'est pourquoi il est encore incertain de connaître les résultats des révolutions car le danger qui guette l'avenir de la révolution c'est l'absence d'une approche stratégique à long terme. Ces révolutions, pour la plupart, se sont contentées de faire tomber les régimes en place et n'ont pas eu la capacité de proposer des alternatives qui intègrent ce changement, d'où l'installation du chaos et de l'instabilité. C'est ainsi qu'après la révolution tunisienne qui a éclaté le 17 décembre 2010, le caractère laïc de l'Etat s'est rétracté de manière importante en comparaison avec la période passée. A l'inverse, le courant islamiste a bénéficié d'un rôle influent et sa voix s'est élevée parmi celles de l'opposition, bien que cela puisse entrer en conflit avec certains acquis ou ait conduit à la perte d'importantes réalisations nationales qui ont accompagné la construction de l'Etat moderne.

Le cas est semblable en Libye surtout concernant le cours des événements après la révolution. Le pays a connu la montée du courant fondamentaliste religieux et tribal devant les tentations que représentent les immenses richesses du pays et qui sont depuis la cause de luttes sans merci entre les diverses forces locales qui veulent s'emparer du pouvoir et qui ne sont pas moins tyranniques que le régime d'avant la révolution<sup>1</sup>. Après l'éclatement de la révolution en Libye, on pensait que le dénouement serait similaire à celui de ses homologues – tunisienne et égyptienne - au moins en termes de résultats. On attendait en particulier la prise de mesures claires et déterminées pour la reconstruction de l'Etat et de ses institutions, ainsi que l'élaboration d'un système de gouvernance qui assure la réalisation du développement et de la stabilité. Or, cette révolution a eu des conséquences inattendues :

- A.** Un chaos total politique et sécuritaire ;
- B.** Un conflit continu, l'éclatement et la fragmentation du pays ;
- C.** La propagation de la violence, du terrorisme et de l'extrémisme sous diverses formes ;

<sup>1</sup>Amin ALLAL, Thomas PIERRET, *Au cœur des révoltes arabes: Devenir révolutionnaires* (Paris : Armand Colin, 2013), pp. 55-79.

**D.** La détérioration de l'économie, l'aggravation des crises financières ainsi que la propagation de la corruption politique et administrative.

Or, les échecs de la révolution en Libye ont récemment remis à l'ordre du jour ses conséquences. En effet, les révolutions sont toujours suivies de périodes d'imitation du passé, de luttes pour s'emparer des acquis de la révolution, mais l'agitation et le chaos qui s'ensuit incitent au retour aux situations traditionnelles et aux formes précédentes caractérisées par la tyrannie et la corruption. Ibn Khaldoun explique cela par la nature des gens et leur degré d'acceptation des nouveaux modèles qui font suite à la guerre ou à la révolution.

C'est ainsi qu'il affirme que les difficultés qui entravent la réussite des révolutions est la réaction des gens, voire même leur docilité face à la nouvelle autorité. En effet, des cas de mécontentement ou de rébellion peuvent survenir face à la nouvelle situation mais dans la mesure où les gens sont habitués aux anciens modèles de gouvernement l'indocilité continue jusqu'à ce que les gens s'habituent, acceptent la situation et commencent à y vivre en harmonie. Le sociologue considère en outre que le nouveau régime commence par compter sur les proches, mais avec le temps il va considérer l'acceptation des gens et fait appel aux compétences. La période d'instabilité avec la nouvelle forme de gouvernement dure plus ou moins longtemps selon la durée du régime précédent. Cette période d'instabilité et de polarisation peut cependant être raccourcie suite à une réconciliation entre toutes les classes sociales<sup>1</sup>.

Malgré la flagrante disparité dans le classement des priorités durant la révolution, on observe, une tendance générale à considérer l'amélioration de la situation économique de l'Etat, le renforcement de la sécurité, la lutte contre la corruption, la justice sociale ainsi que la restructuration des institutions de l'Etat, comme un échec. Cette situation prévaut à la fin des révolutions populaires dans plusieurs pays, ce qui donne à penser que la révolution en soi n'est qu'un acte varié et progressif, une action qui s'accomplit durant une période plus ou moins longue, qui se fige ou qui évolue selon la compréhension des peuples et leur degré d'empressement et

<sup>1</sup>Juan COYTISOLO, « Abd al-Rahmân ibn Khaldûn et les révolutions arabes, » *Revue Kapitalis*, n°4 (2012), pp. 15-32.

de rationalité à avoir ce comportement et à dépasser les obstacles qui bloquent sa réalisation<sup>1</sup>.

#### 4 : La fin du régime de Kadhafi

La révolution populaire en Libye fut une déclaration retentissante annonçant la fin de la tyrannie dans le pays et l'effondrement de ses principaux fondements. Ce changement a représenté un événement exceptionnel et même une leçon pour toutes les dictatures autoritaires qui s'obstinent à défier les attentes légitimes de leurs peuples. Il a encore démontré que la volonté des peuples de se défaire de la tyrannie et de la domination réussira, peu importe le temps que cela prendra. L'effondrement du régime de Kadhafi a sonné la fin d'une ère controversée que les Libyens ont longtemps vécue. Kadhafi a gouverné le pays par la terreur et la violence, par l'élimination des adversaires, par la vengeance, ignorant les lois et les principes des droits et des libertés. La psychologie de la domination permet d'interpréter les conséquences du fait d'accaparer le pouvoir et des comportements anormaux de certains tyrans<sup>2</sup>.

C'est ainsi qu'Abraham LINCOLN affirme que « *la plupart des hommes sont capables de supporter les difficultés, mais si vous voulez vraiment tester la personnalité d'une personne, donnez-lui le pouvoir* ». Ces propos révèlent et expliquent de manière générale la nature du pouvoir et son influence sur la personnalité humaine. En effet, les relations naturelles imposées à la personne par les diverses règles sociales ou familiale peuvent reculer en présence des opportunités infinies d'exploiter le pouvoir, en déterminant les caractéristiques qui contribuent à faire de la personne un dictateur. Le chercheur ajoute que « *le pouvoir absolu aussi est un test pour celui qui le détient, auquel la plupart des tyrans échouent* ».

De leur côté, les deux politologues Bruce BUENO DE MESQUITA et Alastair SMITH estiment dans *Le guide du dictateur* qu' « *Il ne faut pas s'attendre à ce que le dictateur fasse quelque chose pour le bien de son peuple si cela risque de mettre en danger sa poigne sur le pouvoir. De même, il ne faut pas s'attendre à ce qu'un tyran ne soit plus corrompu, sauf s'il*

<sup>1</sup> Jamil SAYAH, op. cit., pp. 22-24.

<sup>2</sup> Diane DUCRET, *Les derniers jours des dictateurs* (Paris : édition Pocket, 2014), pp. 25-134.

*considère que c'est de son intérêt. De même qu'on ne peut imaginer que le dictateur partage son pouvoir avec qui que ce soit, sauf s'il y est contraint ». Selon Jerrold POST, « Kadhafi avait une personnalité fragile, ce qui veut dire qu'il n'était pas stable émotionnellement et qu'il passait de l'euphorie à la mélancolie. Il était également exposé à l'agitation dans le cas où il subissait des pressions, ce qui pourrait expliquer son comportement étrange lors de la révolution contre son régime, en 2011 ».*

Michael NAYEBI-OSKOU, spécialiste du Moyen-Orient au centre de réflexion américain Stratford, affirme à ce sujet que : *« Kadhafi a choisi de construire un Etat centré sur sa personne, en utilisant la force, utilisant les revenus pétroliers pour réprimer les dissidences, plutôt que de construire des institutions qui pourraient continuer après lui. Cela pourrait causer le chaos et mener à un Etat démantelé pour des décennies ».* Ainsi, par son régime despotique, Kadhafi a exercé la plus laide des tyrannies sur son peuple, tuant la créativité et règlementant l'opinion et l'expression. De même qu'il a désintégré les valeurs et corrompu l'éthique et a détruit les principes et les idées. En outre, il a violé la dignité humaine et volé les droits et les libertés<sup>1</sup>.

## **I. La révolution populaire et la destruction des piliers du régime de la Jamahiriya**

La fin du régime de Kadhafi a donc révélé l'ampleur de la crise dont souffrait le régime, construit sur l'autoritarisme et la répression, dépassant l'idée de l'Etat et du système institutionnel moderne, sur la base de ce qui fut dénommé « pouvoir populaire » ou « démocratie populaire », dont la réalité a prouvé l'échec. Depuis le coup d'Etat de 1969, Kadhafi n'a pas veillé à mettre en place une politique de gouverner qui se fonde sur le respect de l'Etat et sur le renforcement de la souveraineté du droit et des institutions. Il ne pouvait se défaire de la culture du monopole du pouvoir dans laquelle il a vécu et qui a fait du régime, créé à partir de sa propre idéologie, un système loin de la réalité plongé dans l'idéalisme et les slogans politiques consommés. Tout cela étant en contradiction avec une philosophie de gouvernance efficace basée sur le transfert pacifique du pouvoir et la consécration des droits et des libertés.

<sup>1</sup>Hélène BRAVIN, *Kadhafi : Vie et mort d'un dictateur* (Paris : édition François Bourin, 2012), pp. 23-25.

D'autre part, la révolution libyenne de même que le fanatisme tribal et régionaliste qui sous-tendent le régime, ont ébranlé la structure du système dans l'Etat. En effet, la société libyenne est traditionnelle, le clan et la tribu y jouent un rôle capital, en particulier dû à l'inexistence réelle de l'Etat. Kadhafi a utilisé ces caractéristiques pour renforcer son régime pour que cette société se substitue aux institutions légitimes de l'Etat ignorant le fait que son rôle réel est de préserver le tissu social. Par ailleurs, la destruction du système oligarchique instauré par Kadhafi, fondé sur la loyauté absolue à l'autorité de la minorité politique, a fait considérer que le pouvoir est réservé exclusivement à une classe dirigeante où se mêlent l'influence et l'argent<sup>1</sup>. Ainsi, la chute du régime de Kadhafi a préparé la révocation d'un pouvoir entre les mains d'une minorité politique ou partisane, dont la présence est tributaire de l'allégeance aux personnes et qui consacre les manifestations de la tyrannie, de la violence et du despotisme.

L'impact de la révolution sur le régime en Libye a révélé que les peuples n'abandonnent plus leur volonté qui fait le changement et qui contredit l'injustice et la tyrannie caractérisant le régime. En outre, ils sont le seul moyen permettant de passer à d'autres méthodes de gouvernance plus justes et plus stables. La fin du régime de Kadhafi a représenté le passage d'une situation traditionnelle et archaïque à une étape plus organisée. Ce qui signifie théoriquement la disparition des piliers de l'ancien régime traditionnel et l'établissement des fondements d'un Etat moderne. Ainsi, un Conseil national de transition a été créé en 2011, suivi d'un gouvernement de transition, puis du Congrès national élu en juillet 2012, enfin d'un Parlement formé en août 2014, par suffrage populaire direct. Toutes ces instances représentent le point de départ vers la consécration de l'Etat des institutions en Libye<sup>2</sup>.

## **II. La fin du régime de Kadhafi ...et l'effondrement du régime autoritaire**

La chute du régime de Kadhafi était la fin logique d'un régime dictateur et autoritaire dont l'injustice et la tyrannie ont étouffé le pays. Ce régime a pris fin à l'instant où ont éclaté les manifestations qui s'opposaient à son gouvernement et qui réclamaient une nouvelle situation, annonçant un

<sup>1</sup>Dirk VANDEWALLE, Alexandre HASNAOUI, *Libye : une histoire récente* (Paris : édition Les Belles Lettres, 2014), pp. 2-64.

<sup>2</sup> Ibid., p. 65-68.

nouveau mode de gouvernement dans le pays, où tous seraient égaux en droits et en devoirs, indépendamment de leur appartenance tribale, régionale et idéologique. Or, comme tous les despotes, Kadhafi ne s'attendait pas à ce qu'un jour il soit obligé de quitter le pouvoir ou qu'il ait à en partager l'exercice. En effet, en plusieurs occasions, Kadhafi a considéré que les mesures prises dans plusieurs pays pour rallonger la durée de l'exercice du pouvoir n'étaient pas contraires à la démocratie ou à l'idée de l'alternance du pouvoir de manière générale<sup>1</sup>. Il a ainsi continuellement déclaré qu'il était du côté de la volonté populaire et que le peuple avait la possibilité de choisir ses dirigeants en toute liberté, même si c'était de manière éternelle.

Ces propos ont été confirmés par Kadhafi en personne dans un discours prononcé au cours d'un sommet arabe, juste avant l'éclatement des révolutions du printemps arabe, et dans une allusion claire à l'échec de son système politique, il a déclaré : *« le citoyen arabe nous a dépassé, le régime officiel arabe fait face aujourd'hui à des défis populaires grandissants qui n'auront de cesse que d'atteindre leurs objectifs. Le citoyen est rebelle et attentif, il peut exprimer librement sa décision, donc si nous prenons une décision qui ne satisfait pas le peuple, elle ne réussira pas, et elle ne sera pas respectée ; ces peuples continueront de défier le régime officiel »*.

Ainsi Kadhafi était convaincu que son régime ne durerait plus longtemps, même s'il prétendait le contraire de toute la force de son pouvoir. Les événements et les diverses expériences ont montré que le régime de Kadhafi avait des fondements fragiles, et qu'en réalité il comptait sur les méthodes d'intimidation et même sur la répression et la corruption pour acheter l'allégeance du peuple, sans prendre la peine de procéder à quelques changements importants ou réformes essentielles dans le pays. La tyrannie de Kadhafi s'est poursuivie de manière visible, même après le début des manifestations contre son régime et la montée des tensions populaires dans tout le pays. Kadhafi a personnellement réprimé les soulèvements par les moyens les plus violents et les plus terrifiants afin d'éviter la chute du régime, alors que dès le début de la révolution il ne faisait pas de doute que le régime avait perdu sa légitimité et sa pérennité, il était proche de sa fin. En effet, il y eut la défection de nombre de ses partisans qui se sont ralliés aux foules réclamant le changement, accélérant

<sup>1</sup> Thomas CANTALOUBE, « La révolution libyenne et la chute de Kadhafi, » article publié sur le site Mediapart, (2012), pp. 2-4.

ainsi le rythme de la révolution et précipitant l'effondrement des piliers du régime<sup>1</sup>.

## 5 : Vers un nouveau régime : la transition politique

Les événements de la révolution libyenne ont constitué une transition vers un nouveau modèle politique, fondé sur la modification des structures et des établissements généraux, ainsi que des nouveaux cadres et environnements, plus ouverts et plus évolués. De manière générale, la transition politique constitue un processus graduel qui permet le passage de la réalité des systèmes traditionnels aux formes démocratiques pluralistes, fondées sur la liberté de choix et la participation populaire, selon des mécanismes libres et transparents. Le plus souvent, ce passage et cette transition politique sont basés sur divers facteurs qui facilitent leur réalisation et qui en accélèrent le rythme<sup>2</sup>. Les diverses formes de transitions politiques qui ont eu lieu suite à l'éclatement des révolutions en Europe, au cours des XVIIIe et XIXe siècles, sont donc considérées comme de grands chamboulements qui ont dépassé la dimension politique du changement dans la mesure où elles ont touché les aspects intellectuel, culturel et social. En réalité, c'était le résultat logique d'une prise de conscience et de l'affranchissement des sociétés du joug de l'aristocratie.

Ce fut le cas, par exemple, en France après la Révolution qui a éclaté en 1789 marquant un important changement politique illustré par la chute de la monarchie et l'instauration d'une nouvelle réalité fondée sur les droits de l'Homme et du citoyen et sur la consécration des valeurs de justice et d'égalité<sup>3</sup>. Le même processus a eu lieu en Allemagne, illustré par une étape transitoire notoire précédée d'événements populaires successifs menés par la classe ouvrière qui appelait à la fin de la guerre et à des réformes essentielles dans le pays, outre la mise en place des bases d'une république moderne qui se substituera aux anciens systèmes impérialistes. Mais ces événements ont alimenté le nationalisme allemand jusqu'à un niveau important d'extrémisme, engendrant en moins d'une décade le mouvement

<sup>1</sup>Ibid., pp. 3-5.

<sup>2</sup>Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS, *Vers un nouveau régime politique en Afrique subsaharienne : Des transitions démocratiques dans l'impasse*, (Paris : IFRI-institut français des relations internationales, 2009), pp. 6-20.

<sup>3</sup>Michel BIARD, Pascal DUPUY, *La Révolution française* (Paris : Armand Colin, 2004), pp. 178-180.

nazi qui a gouverné le pays à partir de 1933 et entraîné l'Allemagne<sup>1</sup> dans la Seconde Guerre mondiale entre 1940 et 1945.

Les pays arabes n'ont pas connu les mêmes situations, ni de transition démocratique mais bien que les événements récents n'aient été que de simples tentatives visant à améliorer l'image de l'ancien régime et à lui procurer un nouveau souffle, plus qu'une réelle transition démocratique, ils demeurent les plus importants que la région arabe ait connus. Comme les événements qui ont eu lieu après la célèbre révolution du Jasmin de 2010 en Tunisie, engendrant une constitution démocratique plurielle et l'élection d'un président et d'un parlement permanents, à la fin de 2014<sup>2</sup>.

La transition politique des régimes ne peut avoir lieu que dans le cadre d'un système de valeurs et de références intellectuelles, indépendantes et authentiques, qui constitueraient une alternative aux systèmes de valeurs dominants et aux références intellectuelles traditionnelles dogmatiques. Le passage d'un système traditionnel à un nouveau système nécessite une préparation sérieuse et une mise en place scrupuleuse dans la mesure où le changement souhaité est soumis à diverses exigences. C'est une affaire complexe comprenant la question de l'accomplissement total de la transition politique qui résiste au changement ainsi que la consolidation des valeurs modernes et le développement de nouvelles formes d'expression de ces valeurs comme autant d'objectifs nouveaux.

## I. La transition politique en Libye... enjeux et défis

A la fin de la révolution populaire, la Libye se trouvait à un croisement vers la réalisation de la transition politique. En dépit de l'importance de cette étape, la stabilité politique comme la mise en place de l'autorité ont dû faire face à des défis importants en raison du passage à une nouvelle ère d'organisation. La transition vers un système politique en Libye s'est donc vue confrontée, d'une part, au différend né lors de la définition de ce nouveau système et d'autre part aux effets de l'après-

---

<sup>1</sup> Alfred WAHL, *La seconde histoire du nazisme - Dans l'Allemagne fédérale depuis 1945* (Paris : Armand Colin, 2006), pp.188-197.

<sup>2</sup> Pierre PUCHOT, Saber MANSOURI, Radhia NASRAOUI, *Tunisie, une révolution arabe* (Paris, éditions Galaade, 2011), pp. 128-137.

révolution<sup>1</sup>. Le démantèlement des institutions publiques de l'Etat, ainsi que l'absence de légitimité constitutionnelle aussi bien que le manque de cohérence entre les différentes structures ont favorisé le recul de l'Etat et l'accroissement du chaos et de l'instabilité dans le pays. L'absence quasi-totale d'un cadre institutionnel public justifiait cet état de choses. Le déni qui a prévalu face à ce nouveau contexte et les exigences pour sa réalisation n'ont fait qu'empirer la situation.

En effet, les intérêts personnels étroits et les divisions politiques sont apparus dès le début de la formation des structures de l'Etat moderne, comme lors du choix des nouvelles institutions du pays tels le Conseil national transitoire, le Congrès national, puis le Parlement. Ces institutions se sont montrées incapables de remplir leurs missions, elles étaient dirigées sur la base des loyautés personnelles et partisans. Le pays était donc exposé à tous les risques, y compris celui de la fragilisation et de l'affaiblissement, de l'accroissement des conflits et des différends territoriaux, régionaux, tribaux, entre autres. Il n'en reste pas moins que la transition politique en Libye est demeurée un défi fondamental. Les chances de sa réalisation sont faibles en raison des obstacles auxquels elle se heurte, ainsi que des divisions et des luttes pour le pouvoir dans l'Etat. Le passage à un régime démocratique dans ce pays reste assujéti à l'existence d'une volonté réelle, base à partir de laquelle peuvent être créées les assises de l'Etat moderne et évolué vers un système démocratique<sup>2</sup> et pluraliste souhaité, fondé sur la citoyenneté et le respect des droits et des libertés.

Les caractéristiques de la situation en Libye, révélées par l'analyse des facteurs et des dynamiques, ayant constitué la forme et l'identité nationale de l'Etat contemporain ont montré la difficulté de réaliser ce changement. En effet, les éléments qui déterminent les conséquences de la période transitoire post-révolution sont demeurés dépendants de ce qui peut être décrit comme une grande faiblesse institutionnelle des structures publiques de l'Etat. Ces dernières, qu'elles soient législatives, exécutives ou judiciaires sont demeurées dégradées et affaiblies. Ceci s'applique aux institutions nouvellement créées après la révolution. Cette impuissance revient au fait que les responsabilités, les missions et les objectifs généraux

<sup>1</sup>Daniel MÖCKLI, « La Libye après Kadhafi : transition politique et options occidentales, » *Politique de sécurité: analyses du CSS*. ETH Zurich. CSS., n° 100 (septembre 2011), pp. 1-3.

<sup>2</sup>Ibid., pp. 3-4.

ne sont pas clairement définis, soulevant des doutes sur la capacité de ces nouveaux pouvoirs et institutions provisoires à bien gérer cette étape et à prendre les décisions nécessaires pour mettre en œuvre les actions urgentes et nécessaires. Cette situation a constitué un danger pour le pays, particulièrement en ce qui concerne l'absence d'un processus défini permettant au pays de passer à un système démocratique moderne et efficace<sup>1</sup>.

## II. La Libye : entre transition politique et démocratisation moderne

La révolution en Libye a été liée aux aspirations et aux espoirs sociaux instantanés pour passer à la construction d'une société où règnent les valeurs de démocratie, de justice et d'égalité. Cela passant par la nécessité d'abolir l'injustice, la tyrannie et le despotisme, en instaurant un régime démocratique indépendant fondé sur la pluralité politique, l'alternance pacifique du pouvoir et le respect des droits et des libertés. Ce qui pourrait constituer une feuille de route pour le passage à des systèmes d'organisation efficaces, plus modernes et plus évolués. Cependant, la phase de transition démocratique en Libye a oscillé entre la domination des forces révolutionnaires aspirant au pouvoir et l'influence accrue des courants et des idéologies diverses. Cette phase de transition est sous l'emprise de deux facteurs principaux, le premier étant le fait que la Libye est un pays dirigé par un système tribal basé sur le sectarisme et la solidarité entre les membres d'une communauté donnée. Le second est que quatre décennies de tyrannie absolue ont abouti à priver le pays des éléments fondamentaux de la culture démocratique<sup>2</sup>.

En effet, une observation étroite de l'évolution politique dans le pays révèle que, depuis sa libération de l'emprise de la tyrannie, la situation politique continue de dépendre d'autres fondements identitaires, tribaux, sociaux ou religieux... Or, en Libye, ces identités sociétales principales ont été exploitées pour démontrer le pouvoir, l'influence et le poids, et non pour renforcer l'unité sociale ou le sentiment d'appartenance ou d'indépendance. Il est évident désormais que le fait de se fonder sur ces identités a toujours été, et demeure encore, nuisible à l'évolution sociale. Notons encore la

<sup>1</sup>Guillaume LANCTOT, *La Libye post-Kadhafi : un défi de taille* (Canada : Publications de l'Université Sherbrooke Québec, 2014), pp. 4-15.

<sup>2</sup>Moncef DJAZIRI, « La transition en Libye est un échec, il faut la repenser, » *Revue d'opinions*, n°60 (2014), pp. 8-10.

tentative d'adapter la transition démocratique pour qu'elle réponde à un pays qui garde encore les traces de blessures occasionnées par la tyrannie et qui n'est pas encore arrivé à un degré de conscience lui permettant de bénéficier des avantages de la transition démocratique à laquelle il aspire.

### 1 : Une étape de transition qui dure

Le changement qui intervient dans les systèmes traditionnels, qu'il soit partiel ou total, conduisant à de vrais systèmes démocratiques suscite des craintes de plus en plus grandes qui se manifestent par l'inquiétude de voir revenir les anciennes formes de gouvernement, de la propagation du chaos et de l'agitation. Les périodes transitoires se transforment alors en une sorte de piège dont il est difficile de sortir sans douleur. Passer de la révolution à l'Etat devient pratiquement impossible en présence d'une interférence incontrôlable des divers conflits, comme ceux qui se font jour entre les éléments de l'ancien et du nouveau régime, entraînant la confusion au sein des activités civiles ou militaires, du pouvoir transitoire. De même règnent des difficultés politiques, économiques et sécuritaires, qui font pression sur tous les citoyens et affectent le cours des affaires<sup>1</sup>. Cette situation est celle qui prévaut en Libye depuis la fin de la révolution ; la période transitoire qui l'a suivie est difficile et complexe.

Le pays est passé par une série de crises et de violences répétées. Depuis la première année de la révolution, il a été confronté à de nombreuses difficultés et défis divers tant au plan sécuritaire que politique, économique ou social. Le Conseil national de transition doit être reconnu en tant que seule autorité légitime du pays, et contrairement aux autres pays du Printemps arabe où les institutions sont restées bien établies malgré la chute des régimes politiques, en Libye elles ne sont pas arrivées à un consensus pour établir les fondements du régime démocratique moderne.

De même, les nouvelles institutions - dont le Conseil National Général qui a fait suite au Conseil national transitoire, ensuite le Parlement, puis les gouvernements successifs - n'ont pas réussi à installer dans le pays un environnement institutionnel stable qui permette à ces institutions d'atteindre leurs objectifs généraux et de réaliser leurs différents

<sup>1</sup>Jean-Clément MARTIN, *Nouvelle histoire de la Révolution française* (Paris : édition Perrin, 2012), pp. 255-317.

programmes<sup>1</sup>. D'autres faits ont par ailleurs eu un impact évident sur le processus démocratique et politique du pays, comme l'escalade de la violence et l'intensification de la lutte armée pour le pouvoir, instaurant une situation politique fragile qui a entraîné une série d'événements sanglants ayant fait de nombreuses victimes.

## I. Les défis du processus transitoire en Libye

A la fin de la révolution, la fragilité de la situation sécuritaire a constitué le plus grand défi direct devant la transition en Libye. Des dizaines de milliers de révolutionnaires armés, organisés en milices ou en factions, ont constitué un réseau qui a contrôlé le pays. Au départ, le Conseil national transitoire, seul organisme légitime du pays, a tenté de rassembler ces hommes armés au sein d'une institution légitime dénommée par la suite « Armée de libération nationale », qui n'a pas agi en qualité d'armée mais davantage comme une tentative d'intégration dans des factions indépendantes formées par d'anciens officiers. Très vite, ces factions ont manifesté une méfiance, non seulement envers le gouvernement temporaire, mais aussi entre elles. Les actes de violence se sont poursuivis entre les diverses factions tribales déployées dans le pays et les milices réglant les comptes du passé récent ou s'affrontant pour le pouvoir et l'influence. Les conflits tribaux et territoriaux étaient au cœur du conflit qui a dévasté le pays durant la période transitoire, comme les affrontements qui ont eu lieu entre les tribus de Baní Walid, Syrte ou Tawergha<sup>2</sup>.

## II. La Libye : la période transitoire.... difficultés et obstacles

Les frontières terrestres et maritimes ouvertes sont une source d'inquiétude pour le pays, par les problèmes de sécurité et d'instabilité qu'elles engendrent. Ces frontières sont utilisées de manière récurrente pour la contrebande des armes qui foisonnent de façon incontrôlable partout dans le pays. Prises de l'arsenal de Kadhafi, ces armes contribuent grandement au chaos et aux troubles dans plusieurs pays voisins. En outre, une grande activité commerciale a lieu à travers ces frontières, concernant par exemple l'immigration ou le trafic de drogue, alors que les autorités n'avaient pas de stratégie établie pour y faire face.

<sup>1</sup>Ali BENSAAD, « La Libye révolutionnaire, » *Revue Politique Africaine*, n°125 (2012), pp. 92-129.

<sup>2</sup>Moncef DJAZIRI, « La transition en Libye est un échec, » op. cit., pp. 9-10.

Par conséquent, le pays a été confronté à des difficultés sécuritaires et politiques diverses<sup>1</sup>. Les nouvelles institutions ont tenté d'y remédier en adoptant un calendrier pour la gestion de la période transitionnelle dans l'objectif de trouver les solutions aux problèmes et pouvoir ainsi les surmonter. La période transitoire a en outre été entravée par l'émergence de courants aux diverses orientations intellectuelles, libérales, laïques, islamiques, qui ont joué un rôle important dans l'alimentation du conflit bien que ces courants et ces groupes aient des origines sociales très limitées.

Par ailleurs, le problème de la fédération et du partage des pouvoirs a contribué à compliquer la période post-révolution en Libye en portant les germes de la division. En effet, il ne s'agissait pas simplement de partager équitablement les pouvoirs publics ; ainsi le chercheur américain Ted CARPENTER considère qu' : « *il est possible que les parties en conflit acceptent une division effective du pays, entre tribus de l'Est et de l'Ouest, mais une telle hypothèse reste peu probable, l'alternative la plus probable de la division pacifique du territoire sera une guerre civile continue...* ». Les différentes ressources de l'Etat déterminent grandement le partage des pouvoirs au niveau national, dans le sens où chaque région possède ses propres moyens de pression afin d'obtenir une partie du pouvoir, ce qui était à prévoir en Libye, dès l'éclatement de la révolution<sup>2</sup>.

D'autre part, le conflit autour de la légitimité en Libye a été l'une des raisons principales de la complexité de la période transitoire après la révolution. En effet, obtenir et maintenir la légitimité du Conseil National transitoire a été un véritable défi. Ainsi, dans son ouvrage *Au cœur de la Libye de Kadhafi* Patrick HAIMZADEH affirme : « *S'il veut continuer à se prévaloir d'être le représentant légitime du peuple libyen, le Conseil national transitoire doit recourir à une représentation politique des révolutionnaires de l'ouest qui corresponde à leur rôle essentiel dans la victoire finale, sinon d'autres structures parallèles vont se former à l'ouest* »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup>Moncef DJAZIRI, *La Transition démocratique en Libye et ses défis* (Belgique : Publications du Centre Culturel Arabe en Pays de Liège - asbl, 2016), pp. 8-27.

<sup>2</sup>Luis MARTINEZ, « Libye : Un Etat fédéral pourrait remplacer le système Kadhafi, » article publié sur le JDD-Le site du Journal, (2011), pp.2-4.

<sup>3</sup>Patrick HAIMZADEH, op. cit. pp.80-186.

Le problème de la légitimité s'est encore manifesté en relation avec la structure nouvelle, élue après le CNT, à savoir le Congrès National Général. La plupart des membres du Congrès appartenaient à la mouvance islamique fondamentaliste conduite par les Frères musulmans, le Groupe des combattants libyens, le Parti de la justice et de la construction, soutenus par le Qatar, la Turquie et la Grande Bretagne, et les forces armées de « Fajr Libya », dans la région extrême orientale de la Libye. Ils se sont opposés au « Parlement » dont la majorité des membres sont des libéraux, conduits par le parti de l'Alliance des forces nationales, soutenus par l'Égypte, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis, dont l'aile militaire se compose des forces de la « Karama » (dignité) dirigées par le Général Haftar. Le CNT n'a pas accepté de ne plus avoir de légitimité à la fin de son mandat et il s'est retourné contre le Parlement qui devait prendre en charge la suite de la période transitoire et achever la gestion de la construction de l'Etat. Les partisans du Congrès national général ont considéré que les réunions du Parlement, sans que le Congrès national général ait préalablement accompli les modalités de la passation, constituait une violation politique flagrante qui annonce d'autres étapes boiteuses dans le processus de la construction des institutions publiques en Libye.

La cause véritable de l'impasse en Libye est l'absence d'une autorité effective jouissant d'un consensus général dans le pays et capable d'imposer des solutions qui soient acceptées par tous. Cette situation a perduré même après la formation récente de ce qu'on a appelé le « Gouvernement d'union nationale » après des sessions de dialogue libyen entre les diverses parties en conflit. Ce gouvernement n'a pas encore été légitimé par le Parlement, même s'il a été reconnu au niveau international et régional. S'ajoutent les obstacles et les divers défis que doit affronter ce gouvernement comme l'accroissement du problème du terrorisme et l'immigration illégale, les crises financières et économiques sans parler des mauvaises conditions de vie dans le pays<sup>1</sup>.

## 2 : La Constitution entre déclaration et réalisation

La Constitution occupe une position essentielle dans la construction de l'Etat dans la mesure où elle représente la loi supérieure sur laquelle

<sup>1</sup>Mohamed ALBICHARI, *Cauchemar libyen* (Lausanne, Suisse : édition Favre, 2012), pp.19-80.

repositent la création et la légitimité des institutions et des pouvoirs publics. C'est le véritable garant des droits et des libertés générales individuelles. L'élaboration d'une nouvelle constitution pour le pays est donc un évènement historique et extraordinaire dans la vie des peuples et des sociétés en regard de sa symbolique et son importance dans le sens où la création d'un Etat moderne débute effectivement au moment où une nouvelle constitution est rédigée.

Les différentes expériences politiques dans plusieurs pays ont prouvé que l'élaboration des nouvelles constitutions est un processus difficile en raison des difficultés et des divergences de points de vue. En principe, la rédaction des constitutions est le résultat d'un processus entrant dans diverses opérations, « le processus de fondation de la Constitution » qui est créé pour promouvoir les chances de réussite de l'élaboration de la constitution et prévenir tout ce qui peut perturber ou empêcher cet évènement important<sup>1</sup>.

## **I. La Libye, rédaction d'une Constitution permanente.... entre enthousiasme et réserves**

Suite à la victoire de la révolution en Libye, et en se fondant sur sa légitimité populaire, le Conseil national de transition en sa qualité d'autorité suprême dans le pays, a émis la déclaration constitutionnelle provisoire pour l'année 2011. Cette déclaration sera la base du gouvernement durant la période transitoire en attendant l'adoption d'une nouvelle constitution. Elle a été appliquée jusqu'à l'élection du Congrès national général auquel elle a servi de fondement, le 7 juillet 2012, et la formation d'un gouvernement intérimaire dans le pays, ainsi que la création d'une commission constituante chargée de l'élaboration du projet de constitution, « le Comité des 60 ». Les membres de ce Comité sont issus des élections effectuées dans les diverses provinces de l'Etat<sup>2</sup> mais cela n'a pas empêché la polémique qui s'est créée autour de lui sous prétexte qu'il représentait une perte de temps, d'argent et d'énergie, ou qu'il était inutile en raison de l'existence d'une Constitution précédente, la Constitution de l'indépendance, qui peut servir de référence pour faciliter la transition.

<sup>1</sup>Carl SCHMITT, *Théorie de la constitution* (Paris : PUF, 2013), pp. 16-51.

<sup>2</sup>Vincent HUGUEUX, « Libye : les insurgés s'offrent une constitution, » *L'Express*, n°129 (2011), pp. 10-15.

Cette Constitution, élaborée en 1951, est la première législation consacrant de manière officielle les droits individuels publics et garantissant de nombreuses valeurs humaines établies, elle a été appliquée jusqu'en 1963 quand le parlement libyen de l'époque a décidé l'abolition du système fédéral et l'unification du pays sous la dénomination de « Monarchie Libyenne ». La Constitution a donc été modifiée afin de correspondre aux nouveaux changements et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1969, date du coup d'Etat de Kadhafi. Ainsi, en majorité, les revendications principales après la révolution en Libye étaient concentrées sur la rédaction d'une constitution permanente pour le pays qui garantisse la création d'un Etat capable de promouvoir la dignité humaine et de consacrer les droits et les libertés publiques, ainsi que l'alternance pacifique du pouvoir. Cette revendication a trouvé un large écho dans la réussite de la première expérience électorale en Libye mais la crise qu'a vécue le pays après la révolution, en arrivant pratiquement à la guerre civile, a diminué les chances de mettre au point une constitution qui garantisse les droits pour tous et organise les pouvoirs de manière générale. Face à cette situation agitée, l'organisme habilité à rédiger le projet de constitution en Libye s'est trouvé confronté à une réalité difficile, instable et chaotique, fragile sur le plan sécuritaire, de sorte qu'il lui était impossible de prendre des décisions et de remplir ses missions principales.

S'est alors révélée la difficulté de rédiger une constitution permanente pour le pays, compte tenu du manque de sécurité, des divisions politiques croissantes et des luttes de pouvoir, du manque de participation de tous les citoyens et de la capacité à exprimer une opinion ou de contribuer à la prise de décision<sup>1</sup>.

## **II. La nouvelle Constitution libyenne... absence de consensus et divergences d'opinions**

Dans la Libye post révolutionnaire, la tendance générale dominante est demeurée basée sur l'idée d'adopter une nouvelle charte nationale qui organise le pouvoir dans l'État et régisse également la nature de ses activités et actions publiques, de manière à ne pas autoriser le retour à la tyrannie dans le pays. Après une période d'incertitude politique, l'organisme législatif élu dans le pays, « le Congrès Général National », a choisi un

<sup>1</sup> Ibid., pp. 12-13.

comité chargé de la rédaction de la constitution, même si ce comité a fait l'objet de soupçons dans un climat de méfiance et d'instabilité. Le Comité des 60, l'organe chargé de la rédaction du projet de constitution dont les membres viennent des trois provinces du pays, Barqua, Tripoli et Fezzan, a mis en place ce qui peut être considéré comme les éléments essentiels de la nouvelle constitution du pays<sup>1</sup>. Ses divers sous-comités sont ainsi arrivés à des consensus sur des questions fondamentales comme la forme de l'Etat, l'identité nationale, la nature des pouvoirs, la place de la religion, les minorités, les droits et les libertés, entre autres, en essayant de rapprocher les points de vue pour arriver à des accords sur de nombreuses questions litigieuses concernant la constitution.

Face aux obstacles qui ont entravé leurs travaux, certains membres se sont retirés en raison d'objection à certains articles fondamentaux, d'autres se sont absentés alors que l'adhésion du président a été annulée car il détenait une double nationalité. Tout cela a contribué de manière importante à entraver le travail du comité. Mais ce dernier a quand même réussi à annoncer les résultats de ses travaux et à présenter un projet de constitution au parlement après avoir réalisé un consensus autour de la plupart des articles, afin de déterminer une date pour un référendum populaire. Or, de l'avis de certains, tout cela était inutile. La confusion a duré durant les travaux du comité en charge du projet de rédaction de la constitution, en raison du chaos généralisé, outre le refus populaire du principe même de rédiger une constitution dans ces conditions, dans la mesure où elle ne répondrait pas à ses aspirations légitimes de liberté, de dignité et de justice sociale. Par ailleurs, ce comité s'est retrouvé au milieu des tractations politiques que le pays a vécues, ce qui implique que ses travaux n'étaient qu'une manœuvre politique des décideurs pour gagner du temps, frauder et mentir au peuple<sup>2</sup>.

Ce qui n'était pas aussi évident – toutes proportions gardées - dans les pays ayant connu les révolutions du Printemps arabe, comme la Tunisie, l'Egypte et d'autres. Ainsi, en Tunisie après la révolution l'Assemblée Nationale Constituante pour la rédaction de la constitution a consacré

<sup>1</sup>Richard BANEGAS, *La Libye révolutionnaire* (Paris : KARTHALA Editions, 2012), pp.15-19.

<sup>2</sup>Maryline DUMAS, « Jeux de pouvoir autour de la Constitution libyenne, » *Revue Afrique*, n°15 (2012), pp. 3-5.

plusieurs étapes constitutionnelles importantes et fondamentales – malgré les mauvaises conditions par lesquelles est passé le pays, contrairement à la situation en Libye. L'une des plus importantes réalisations est sans doute l'adoption d'une nouvelle Constitution, le 27 janvier 2014 qui représente, de manière générale, le triomphe des valeurs de dignité et de liberté. De même, le peuple a retrouvé son droit à l'autodétermination et à construire un Etat moderne fondé sur les principes de liberté, de démocratie et de souveraineté populaire<sup>1</sup>.

Le pays tire sa force de sa profonde civilisation et de son authentique histoire arabo-musulmane dans la mesure où cette constitution représente les objectifs et les aspirations populaires à la liberté, la dignité, la justice sociale et la pluralité, le respect des droits et des libertés, la garantie de la souveraineté du droit et l'indépendance de la justice. Mais cette réalisation importante n'a été possible qu'après des compromis douloureux et des sacrifices importants, résumant les espoirs du peuple et ses aspirations vers la liberté et le changement.

### **3 : Une légitimité contestée et un projet de Constitution suspendu**

La polémique autour de la légitimité est à peine terminée, même après la victoire de la révolution populaire, qu'une nouvelle polémique naît. En effet, à la fin du mandat du Congrès Général National et l'expiration de la légitimité accordée par le peuple à travers les élections du 7 juillet 2012, la légitimité est contestée suite à l'élection du Parlement issu du Congrès Général National dont le mandat a expiré et qui a choisi comme quartier général la ville de Tobrouk, à l'est du pays. En effet, la décision de la Chambre constitutionnelle de la Cour Suprême libyenne, émise le 6 novembre 2014, énonce clairement que le Parlement est illégitime, invalide et illégal. Cette décision prononce la dissolution du Parlement et de toutes les institutions qui en émanent. Ce verdict audacieux et soudain a enflammé les appels à la séparation, en particulier ceux de l'Est du pays, et pour que le Congrès Général National reprenne ses travaux malgré la fin de son mandat légal. Cette décision est en outre considérée comme une victoire des forces dominant le pouvoir dans le pays, particulièrement le mouvement islamique fondamentaliste.

<sup>1</sup>Jamil SAYAH, « Manifeste pour une nouvelle République en Tunisie, » *La Presse de Tunisie*, (2012), pp.2-4.

En réalité cette décision judiciaire a fait empirer la situation générale du pays accroissant les conflits autour de la légitimité, qui a atteint les nouvelles institutions et les organismes créés après le Parlement élu de manière légale, dont la dernière en date est le Gouvernement d'union nationale issu du dialogue politique entre les diverses parties en conflit. Ce gouvernement n'a pas obtenu la confiance du Parlement en réaction probable à la polémique faite autour d'elle à la base. La crise de la légitimité continue ainsi, ce qui a un impact sur le processus de construction d'un nouvel Etat dans le pays<sup>1</sup>.

## I. La Libye, une légitimité non réalisée et des forces multiples

La pluralité non consensuelle en Libye, de même que la lutte incessante autour de la question de la légitimité constituent la raison directe du démantèlement du pays qui s'est retrouvé tiraillé entre des forces et des groupes divergents. Le pays est ainsi devenu la scène d'une lutte continue pour le pouvoir et l'influence, menaçant l'unité de l'Etat et affaiblissant son pouvoir décisionnel. Il s'est transformé en cantons, conséquence de la pluralité exagérée faite de luttes et de conflits<sup>2</sup>. Une observation profonde des événements en Libye révèle clairement l'absence de consensus et d'harmonie constatée après la révolution. Le chaos et la division sont en outre la conséquence de la question du choix d'une nouvelle charte de gouvernement dans le pays.

En effet, le fait d'établir un nouveau document constitutionnel public en Libye est considéré comme relevant de la propagande politique, utilisée par les forces politiques diverses pour préserver leurs propres intérêts. Ce qui permet d'affirmer que la divergence autour de la constitution a été l'une des principales causes du conflit entre des forces inconciliables dans le pays, exacerbant ainsi la lutte fondamentale pour le pouvoir, dans la mesure où les accords formels, vagues et ambigus réalisés sur le choix du document de gouvernance du pays ne permettent pas de trouver un consensus national pour le bien de tous. En effet, la fragilité de ces accords s'est vite révélée et

<sup>1</sup>Ismail ZITOUNY, « Le Parlement de Tobrouk refuse son invalidation par la Cour suprême, » *Revue RFI Afrique*, n°25 (2014), p. 15.

<sup>2</sup>Philippe BAUMEL, Jean GLAVANY, *Rapport d'information sur la Libye* (Paris : Assemblée nationale, 2015), pp. 25.

ils disparaissent rapidement dès que les circonstances changent et que la situation évolue en regard des objectifs sur lesquels ils ont été fondés<sup>1</sup>.

## II. La Libye, une Constitution attendue ... en sursis

Bien qu'en Libye le comité constitutif de rédaction du projet de constitution ait terminé ses travaux, et que ses comités spécialisés aient publié leurs résultats le 10 octobre 2015, cela a fait l'objet de nombreuses polémiques, induisant par ailleurs une vision de la Constitution dont plusieurs dispositions restent suspendues. L'article 2 du projet de Constitution, par exemple, est resté en discussion principalement liée à la détermination de la capitale du pays en raison de l'impossibilité de parvenir à un consensus. En effet, il n'y a pas eu d'accord sur le choix de Tripoli de l'Ouest comme capitale permanente du pays, comme ce fut le cas dans le passé. La majorité de la population de l'Est du pays exigent Benghazi comme capitale au motif qu'elle l'était auparavant, selon la Constitution de l'indépendance de 1951, ainsi que Tripoli, en alternance<sup>2</sup>. De leur côté, les habitants du sud revendiquent le choix de Sebha en tant que capitale du pays. Malgré les initiatives pour contenir le différend, appelant à choisir Tripoli comme capitale politique, Benghazi comme capitale économique et Sebha en tant que capitale culturelle, la question est restée en suspens.

En outre, dans la partie relative aux droits et aux libertés, le projet a balayé les espoirs concernant l'élargissement des droits et des libertés publiques particulièrement en relation avec les droits des femmes qui sont en deçà de ce qui était attendu. En effet, la femme n'a pas obtenu des droits égaux à ceux des hommes, ce qui aurait assuré davantage d'égalité des chances surtout dans la participation politique ou le système des quotas. De plus, le projet ne comprend aucun article interdisant le mariage forcé, ni de déclaration claire à propos de la nationalité des enfants des libyennes mariées à des étrangers. De même, la question de la nationalité a été une pomme de discorde dans le sens où le projet final de la Constitution impose des obstacles au droit de jouir de la nationalité libyenne, comme la résidence dans le pays durant vingt ans au moins sans interruption pour avoir la

<sup>1</sup>Jean-François DAGUZAN, Jean-Yves MOISSERON, « La Libye après Kadhafi : essai de prospective géopolitique du conflit libyen, » *Revue Hérodote*, n° 142 (2011), pp. 78-97.

<sup>2</sup>Voir l'article 188 de la Constitution de la monarchie libyenne pour l'année (1951).

possibilité de demander la nationalité libyenne, le prétexte avancé étant de préserver la pureté de la race libyenne.

Cette question a aussi limité le droit des enfants de pères libyens ainsi que de la femme étrangère d'un citoyen libyen. La menace de retrait de la nationalité libyenne reste présente pour ceux qui l'ont eue, comme l'énonce l'article 12 du projet, avec la condition que la loi indique les cas et les effets du retrait, ce qui laisse les naturalisés libyens sous le coup des lois qui seront émises par les autorités législatives. En outre, ce projet n'a pas interdit de combiner la nationalité libyenne et n'importe quelle autre nationalité, à part pour ceux qui occupent des postes élevés dans le pays, comme le président de l'Etat, le premier ministre ou les membres des missions diplomatiques et des organismes constitutionnels et militaires, en laissant la possibilité à la loi d'interdire la double nationalité dans d'autres postes.

De grandes discussions ont eu lieu concernant les droits publics des minorités. En effet, dans l'article 30, le projet s'est limité à considérer que « *Les langues parlées par une partie du peuple libyen sont des langues nationales et font partie de son patrimoine linguistique, un bien commun à tous les Libyens, mais la langue arabe est la langue officielle de l'Etat* », sans tenir compte des langues des autres minorités non Arabes, comme les Amazighs, les Touaregs, les Toubous, en plus de la possibilité de leur participation à la vie publique et politique. Un certain nombre d'initiatives appellent pourtant à ajouter les langues de ces minorités comme secondes langues officielles du pays après la langue arabe, afin de trouver une solution à ce problème.

Ajoutons qu'il y a eu une grande polémique autour de la place de la religion dans l'Etat, surtout en relation avec la question de considérer si l'Islam est source du droit dans l'Etat, ou si c'est l'une des sources principales du droit. L'article 7 du projet énonce que « *L'islam est la religion de l'Etat, la Chariaa islamique est la source du droit, selon les doctrines et les interprétations avérées par la jurisprudence, sans obligation d'un avis donné de la jurisprudence en matière discrétionnaires, l'interprétation des dispositions de la Constitution se fera en conséquence* ». Ce qui est refusé par divers courants dans la société, particulièrement le courant islamique fondamentaliste du pays. Finalement, un différend existe

relatif à la définition du principe de souveraineté : pour qui est cette souveraineté ? Est-elle pour le gouverneur ? Ou pour le peuple et en son nom ? De même la polémique a concerné le préambule de la Constitution, qui est trop bref ou qui ne comporte pas une définition exacte de l'identité nationale, de la citoyenneté et de ce qui en émane en matière de droits et d'obligations<sup>1</sup>.

## BIBLIOGRAPHIE:

### Les Livres :

- ALBICHARI, Mohamed. *Cauchemar libyen*. Lausanne, Suisse: édition Favre, 2012.
- ALLAL, Amin et Thomas PIERRET. *Au cœur des révoltes arabes : Devenir révolutionnaires*. Paris : Armand Colin, 2013.
- AMANN, Peter. *Revolution and mass democracy*. New Jersey, USA: Princeton Legacy Library, 1975.
- ANDERSON, Benedict et Pierre-Emmanuel DAUZAT. *L'imaginaire national*. Paris : édition La Découverte, 2006.
- BERTAUD, Jean-Paul. *Les causes de la Révolution française*. Paris : Armand Colin, 1992.
- BIARD, Michel et Pascal DUPUY. *La Révolution française*. Paris : Armand Colin, 2004.
- BRAVIN, Hélène. *Kadhafi : Vie et mort d'un dictateur*. Paris : édition François Bourin, 2012.
- BRINTON, Crane. *The anatomy of Revolution*. New York : Vintage, 1965.
- CHARTIER, Roger. *Les origines culturelles de la Révolution française*. Paris : Seuil, 2000.
- CORM, Georges. *Pensée et politique dans le monde arabe*. Paris : édition La Découverte, 2015.
- DJAZIRI, Moncef. *La Transition démocratique en Libye et ses défis*. Belgique : Publications du Centre Culturel Arabe en Pays de Liège – asbl, 2016.
- DROZ-VINCENT, Philippe. *Printemps arabe ou Révolutions arabes*. Londres : Encyclopédia, 2016.
- DUCRET, Diane. *Les derniers jours des dictateurs*. Paris : édition Pocket, 2014.

<sup>1</sup>Cf. les articles 7, 12 et 30 de l'avant-projet de la nouvelle Constitution libyenne pour l'année (2015).

- ENCEL, Frédéric. *Géopolitique du Printemps arabe*. Paris : PUF, 2014.
- FLEURY, Jean. *Crise libyenne : la nouvelle donne géopolitique*. Paris : édition Jean Picollec, 2012.
- FREDERICK, Carl. *Refugees of revolution, Michigan*. USA : Greenwood Press, 1952.
- FURET, François. *Penser la Révolution française*. Paris : Gallimard, 1985.
- GALLO, Max. *Révolution française*. Paris : édition Pocket, 2010.
- HAIMZADEH, Patrick. *Au cœur de la Libye de Kadhafi*. Paris : Éditions Jean-Claude Lattès, 2011.
- HUNTINGTON, Samuel et Jean-Luc FIDEL. *Le Choc des civilisations*. Paris : éditions Odile Jacob, 2007.
- KRASSINE, Youri. *Lénine, La Révolution et notre époque*. Moscou, Russie : éditions du Progrès, 1971.
- MARTIN, Jean-Clément. *Nouvelle histoire de la Révolution française*. Paris : édition Perrin, 2012.
- MARX, Karl. *Revolution and War*. London : Penguin Books, 2010
- NABA, René. *Libye : la révolution comme alibi*. Paris : éditions du Cygne, 2008.
- PEROUSE DE MONTCLOS, Marc-Antoine. *Vers un nouveau régime politique en Afrique subsaharienne : Des transitions démocratiques dans l'impasse*. Paris : IFRI-(institut français des relations internationales), 2009.
- PUCHOT, Pierre, Saber MANSOURI et Radhia NASRAOUI. *Tunisie, une révolution arabe*. Paris :éditions Galaade, 2011.
- RITTER, Joachim. *Hegel et la Révolution française*. Paris : éditions Beauchesne, 1997.
- ROCHER, Guy. *Talcott Parsons et la sociologie américaine*. Paris : PUF, 1972.
- SAYAH, Jamil. *La Révolution Tunisienne : la part du droit*. Paris : L'Harmattan, 2013.
- SCHMITT, Carl. *Théorie de la constitution*. Paris : PUF, 2013.
- SPITZ, Jean-Fabien. *John Locke et les fondements de la liberté moderne*. Paris : PUF, 2001.
- VANDEWALLE, Dirk et Alexandre HASNAOUI. *Libye : une histoire récente*. Paris : édition Les Belles Lettres, 2014.
- WAHL, Alfred. *La seconde histoire du nazisme - Dans l'Allemagne fédérale depuis 1945*. Paris : Armand Colin, 2006.

**Les Revues :**

- ABESCAT, Bruno. « Bilan d'une révolution ». *Revue L'Express*, n° 35-36 (2006), pp. 5-7.
- BENSÂÂD, Ali. « Changement social et contestations en Libye ». *Revue Politique Africaine*, n° 125 (2012), pp. 6-9.
- BENSÂÂD, Ali. « La Libye révolutionnaire ». *Revue Politique Africaine*, n°125(2012), pp. 92-129.
- BREUER, Stefan. « La domination rationnelle, à propos d'une catégorie de Max Weber ». *Revue Trivium*, n° 7(2010), pp. 4-26.
- COYTISOLO, Juan. « Abd al-Rahmân ibn Khaldûn et les révolutions arabes », *Revue Kapitalis*, n° 4 (2012), pp. 15-32.
- DAGUZAN, Jean-François et Jean-Yves MOISSERON. « La Libye après Kadhafi : essai de prospective géopolitique du conflit libyen ». *Revue Hérodote*, n° 142 (2011), pp. 78-97.
- DJAZIRI, Moncef. « La transition en Libye est un échec, il faut la repenser ». *Revue d'opinions*, n° 60 (2014), pp. 8-10.
- DJAZIRI, Moncef. « Tribus et État dans le système politique libyen ». *Revue Outre-Terre*, n° 23(2009), pp. 127-129.
- FLORY, Maurice. « Le concept de révolution au Maroc ». *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, Volume 5, n° 1(1968), pp. 145-152.
- GALTIER, Mathieu. « Libye : l'absence de l'Etat favorise trafics et radicalisation ». *Revue Sud-ouest*, n° 21(2013), pp. 4-5.
- HADDAD, Saïd. « La fin de l'État des masses ou les incertitudes libyennes ». *Revue L'Année du Maghreb*, Volume VIII(2012), pp. 323-339.
- KEPEL, Gilles. « Après le printemps arabe, l'hiver islamiste ... Est-ce une bonne description de la réalité ? ». *Revue Le Républicain Lorrain*, n° 84(2013), p. 57.
- MÖCKLI, Daniel. « La Libye après Kadhafi : transition politique et options occidentales, » *Politique de sécurité: analyses du CSS*. ETH Zurich. CSS., n° 100 (septembre 2011), pp. 1-3.
- RONSIN, Caroline. « Chronologie du printemps arabe ». *Revue Moyen-Orient*, n°10 (2011), p. 23.
- TISSOT, Pauline. « Les racines de la révolte en Libye ». *Revue L'Express*, n° 4 (2011), pp. 2-11.
- WEULERSSE, Clémence. « Histoire et révolution en Libye ». *Revue L'Année du Maghreb*, volume II (2006), pp. 249-251.

**Article dans Revue :**

- CANTALOUBE, Thomas. « La révolution libyenne et la chute de Kadhafi. » article publié sur le site Mediapart, (2012), pp. 2-4.
- DUMAS, Maryline. « Jeux de pouvoir autour de la Constitution libyenne. » *Revue Afrique*, n°15 (2012), pp. 3-5.
- HUGEUX, Vincent. « Libye : les insurgés s'offrent une constitution, » *L'Express*, n° 129 (2011), pp. 10-15.
- MARTINEZ, Luis. « Libye : Un Etat fédéral pourrait remplacer le système Kadhafi. » *le JDD-(Le site du Journal)*, (2011), pp. 2-4.
- PASTORELLO, Thierry. « Le concept de révolution selon Hannah Arendt. » *Revue Scribium*, n° 46 (2011), pp. 7-10.
- SAYAH, Jamil. « Manifeste pour une nouvelle République en Tunisie. » *La Presse de Tunisie*, (2012), pp. 2-4.
- ZITOUNY, Ismail. « Le Parlement de Tobrouk refuse son invalidation par la Cour suprême. » *Revue RFI Afrique*, n° 25(2012), p. 15.

#### **Les Rapports:**

- BAUMEL, Philippe et Jean GLAVANY. *Rapport d'information sur la Libye*. Paris : Assemblée nationale, 2015. p. 25.

#### **Les Thèses :**

- KHADER, Bichara. *La Libye : histoire d'une révolution ratée, 1969-2011*. Belgique : Publications de l'Université Catholique de Louvain, 2011.
- LANCTOT, Guillaume. *La Libye post-Kadhafi : un défi de taille*. Canada : Publications de l'Université Sherbrooke Québec, 2014

#### **Les Lois :**

- Article 188 de la Constitution de la monarchie libyenne pour l'année 1951.
- Les articles 7, 12 et 30 de l'avant-projet de la nouvelle Constitution libyenne pour l'année 2015.